

L'ENTRE-DEUX-MERS TARGONNAIS

UN PAYSAGE EN PLEINE MUTATION

DESPIERRE NATHAN

S6-UE6-2 ÉTUDE PAYSAGÈRE, DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE : MÉMOIRE 100 ANS
ANNÉE 2025



CADRE PÉDAGOGIQUE

Qu'est-ce qu'un dossier « Cent ans de paysage » ?

Mis en œuvre par les étudiant.e.s DEP1 (équivalent Licence 3) de la formation des paysagistes DEP de l'ENSAP Bordeaux, le dossier « Cent ans de paysage » est une étude paysagère réalisée à l'échelle d'un vaste territoire (commune, intercommunalité, vallée, massif forestier ou montagneux ...) dans laquelle les étudiant.e.s doivent mener, de façon autonome, une démarche d'observation/interprétation des paysages et de leurs évolutions susceptible de fonder un processus de projet de territoire et de médiation paysagère. Autrement dit, l'objectif est d'amener les futurs professionnels du paysage à produire une connaissance approfondie des dynamiques paysagères et, sur cette base, d'imaginer l'avenir des territoires à travers, en particulier, la formalisation de scénarios prospectifs. Dans cet enseignement, la priorité est donc donnée à l'exploration de la dimension temporelle des paysages et il s'agit de replacer ces derniers sur un axe historico-prospectif.

Au cours de cette démarche d'observation/interprétation des paysages et d'élaboration de scénarios prospectifs, les étudiant.e.s doivent mettre au jour les règles qui organisent la matérialité évolutive en intégrant la diversité des regards portés sur le territoire, les politiques publiques et les logiques d'acteurs qui concourent aux mutations paysagères. L'objectif final est de produire un document (dont la forme est libre) qui doit rassembler tout ce qui permet de poser sur une base solide de connaissances la discussion démocratique sur l'avenir des paysages concernés. Il s'agit ainsi de construire une interprétation du paysage permettant à ce dernier de devenir un outil de médiation, c'est-à-dire un objet autour duquel peuvent prendre corps et consistance les échanges de vues et les débats que nécessite l'élaboration de projets concertés de paysage et de territoire.

Coordination pédagogique :

Rémy Bercovitz (paysagiste et géographe PhD) et Alexandre Moisset (paysagiste)
MCF ENSAP Bordeaux – UMR Passages 5319 du CNRS

Équipe pédagogique :

Sara Ducloy (paysagiste – doctorante), Hervé Goulaze (historien – doctorant), Marie-Ange Lasmène (ethnologue), Thomas Maillard (géographe), Morgane Robert (ethno-botaniste et paysagiste).

Jury :

Sébastien Cannet (paysagiste - CAUE Gironde), Sophie Dulau (architecte - doctorante ENSP Versailles/Cergy Paris Université), Maxime Foucard (paysagiste – Les bobines des paysages) - Elise Génot (paysagiste - Métropole de Bordeaux (dir. parc des Jalles)) - Luana Quinta (paysagiste - SYSDAU) - Eve Jeannerot (paysagiste - Atelier Sonia Fontaine) – Emilie Richard (géographe - DREAL. Inspectrice des sites) - Damien Sans (paysagiste - doctorant UMR Passages).

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Rémy Bercovitz, enseignant référent de ce mémoire, pour ses conseils, sa disponibilité et l'attention portée à mon travail tout au long de cette recherche. Je remercie également l'ensemble de l'équipe pédagogique encadrant les mémoires, pour leur accompagnement et leurs retours constructifs.

Ma gratitude s'adresse aussi à Frédéric Maulun, maire de Targon, et Michel Brun, maire de Lugasson, pour le temps qu'ils m'ont accordé pour la richesse des échanges qui ont nourri de manière précieuse la réflexion menée dans ce travail. Je voudrais également remercier ma mère pour le temps passé à relire mon mémoire et corriger les quelques fautes d'orthographies.

Enfin, un grand merci à la meilleure promotion, pour son soutien indéfectible, sa bienveillance et l'énergie partagée tout au long du semestre.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS

L'Entre-Deux-Mers Targonais comme territoire d'étude.....	9
Une situation particulière.....	10
Un territoire vallonné.....	11

LES PAYSAGES DE L'ENTRE-DEUX-MERS TARGONNAIS

Trois unités paysagères.....	13
1- LES VALLONS FERTILES, PAYSAGE DE L'IMPOSSIBILITÉ VITICOLE	
a- Cultures céréalier.....	15
b- Pâturages.....	16
c- Peupleraies et éléments vernaculaires.....	17
2- LES COTEAUX PARTAGÉS ENTRE VIGNES ET BOIS	
a-La rigueur viticole.....	20
b-Quand la vigne ne tient pas.....	23
c-Des terres abandonnées.....	25
3- LES PLATEAUX OUVERTS	
a- De la vigne au vide.....	28
b- Sous les vignes, la roche.....	29
4- UN PAYSAGE EN BASCULE	
a- Terres viticoles de Frédéric Maulun.....	32
b- Terres viticoles de Michel Brun.....	33

ÉVOLUTION DES PAYSAGES DE L'ENTRE-DEUX-MERS TARGONNAIS

Des crises comme moteurs de transformation.....	35
Une agriculture diversifiée avant la spécialisation viticole.....	36
L'influence du négoce bordelais et la montée en puissance de la vigne.....	36
Les crises viticoles et leurs conséquences sur le paysage.....	38
Un territoire à la confluence de grandes appellations de prestiges (annexe).....	58
Le remembrement et l'avènement de la monoculture.....	39
Une "rur-banisation.....	40
la vigne face a ses excés.....	41
Une crise systémique.....	41-42
Un territoire en doute.....	43
Entre diversification et renaturation: un avenir incertain.....	44

QUELS AVENIRS POUR CE PAYSAGE EN PLEINE MUTATION ?

SCÉNARIO 1: VERS UNE "RENATURATION" DES FRICHES VITICOLES ET UNE FERMETURE DU PAYSAGE.....	45
SCÉNARIO 2: VERS UNE DIVERSIFICATION DU PAYSAGE AGRICOLE, POUR UN TERRITOIRE NOURRICIER.....	53

CONCLUSION

57

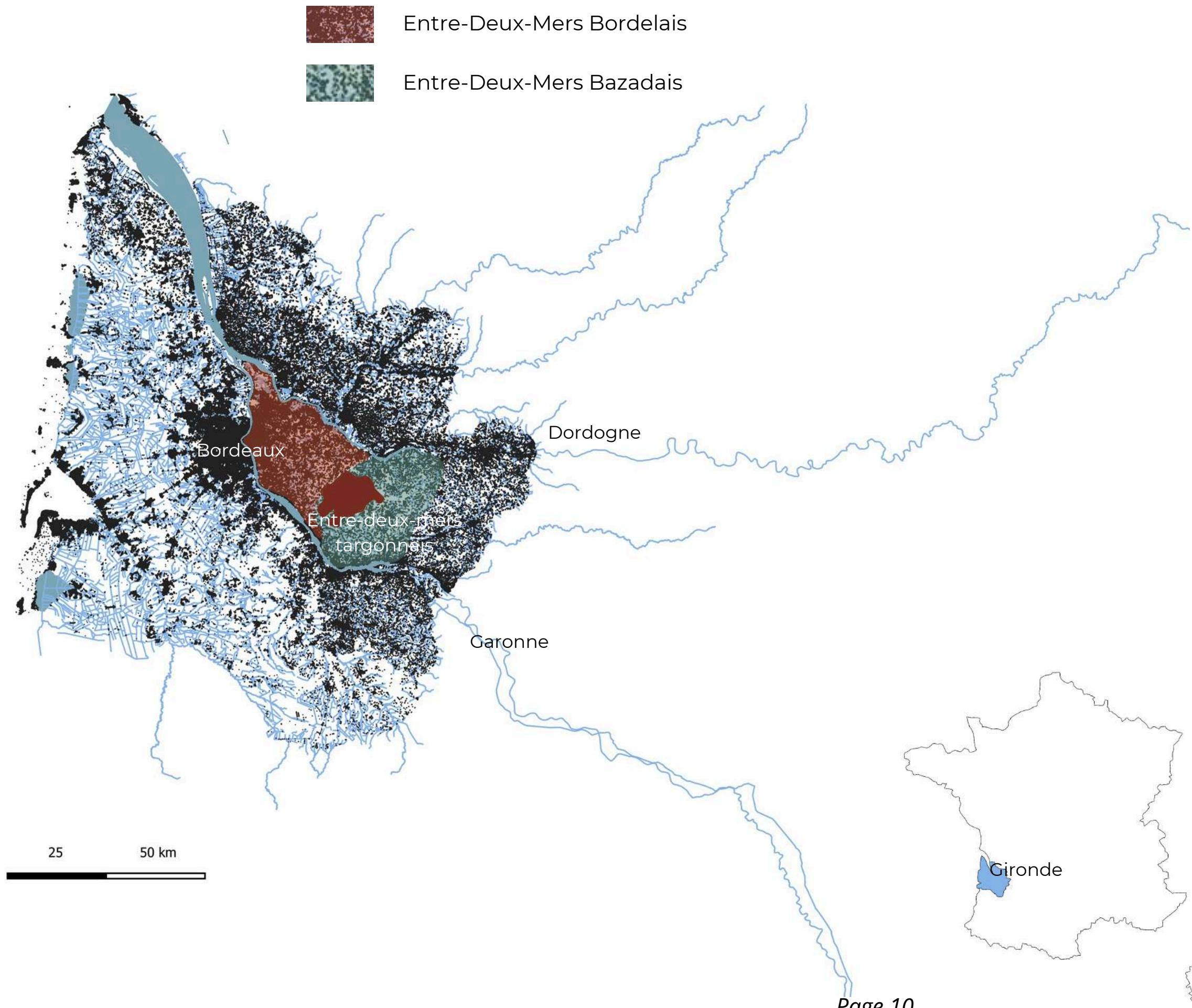
AVANT-PROPOS

J'ai choisi de travailler sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers car je souhaitais m'intéresser à un espace rural, marqué par des dynamiques agricoles et paysagères. Ce territoire, je le connais depuis l'enfance. J'y ai grandi en observant les vignes dessiner les coteaux, les champs structurer les plateaux et les fonds de vallées animer le paysage.

Lors de ma mobilité en Amérique, j'ai découvert des paysages très différents, souvent spectaculaires. Cette expérience m'a permis de prendre du recul sur mon propre territoire et de réaliser à quel point celui de l'Entre-Deux-Mers était lui aussi unique, par sa composition, son équilibre et son histoire.

Mais en revenant, j'ai été frappé par les changements visibles : un paysage marqué par la crise viticole, des terres en friche, une perte de repères. Ce territoire semblait traverser une période d'incertitude, presque de doute. C'est ce constat qui m'a donné envie d'enquêter, de comprendre les logiques à l'œuvre et d'imaginer les possibles évolutions de ce paysage en transition.

Ce mémoire est ainsi une tentative pour saisir les transformations en cours, leurs causes, leurs effets et les pistes qui s'ouvrent pour demain.



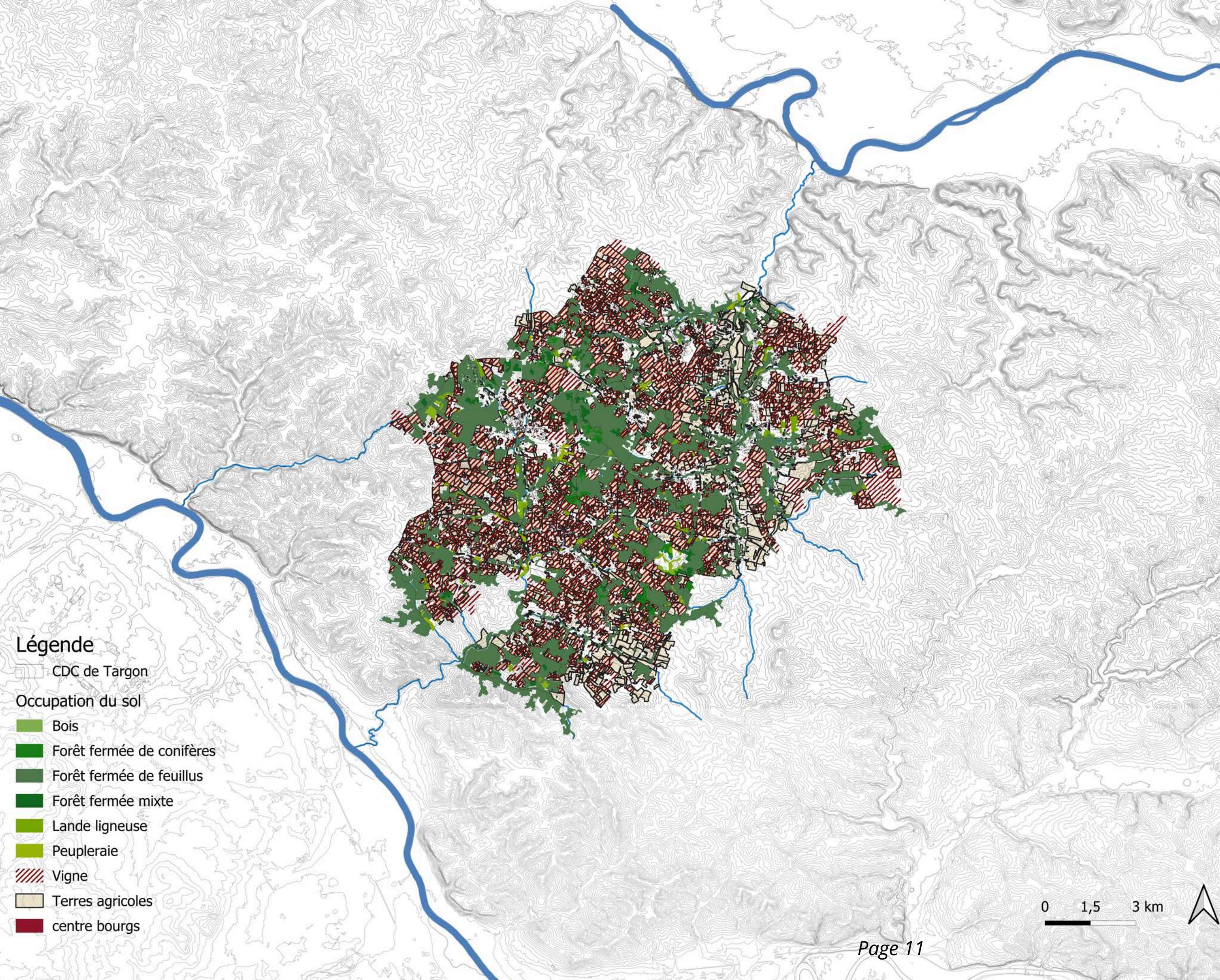
a. L'Entre-Deux-Mers targonnais comme territoire d'étude

Mon paysage se situe dans le département de la Gironde, plus précisément dans l'Entre-Deux-Mers, une vaste région située au sud-est de Bordeaux. Son nom évoque sa position géographique particulière : un territoire niché entre deux fleuves, la Garonne et la Dordogne, qui ont façonné son relief vallonné au fil du temps.

Ce territoire se divise en deux grandes entités aux dynamiques contrastées : l'Entre-Deux-Mers bordelais et l'Entre-Deux-Mers bazadais.

À l'ouest, l'Entre-Deux-Mers bordelais, proche de Bordeaux, est marqué par l'influence grandissante de la métropole. La pression foncière y est forte, entraînant une extension continue des villes et villages, une urbanisation diffuse et une transformation progressive des paysages ruraux. L'agriculture, bien que toujours présente, cède peu à peu du terrain face au développement résidentiel et aux infrastructures.

À l'est, l'Entre-Deux-Mers bazadais conserve un caractère plus rural et agricole. Moins soumis aux dynamiques métropolitaines. Son tissu urbain est plus diffus, avec des bourgs à l'identité préservée et un paysage dominé par la viticulture, les cultures céralières, les prairies et les boisements.

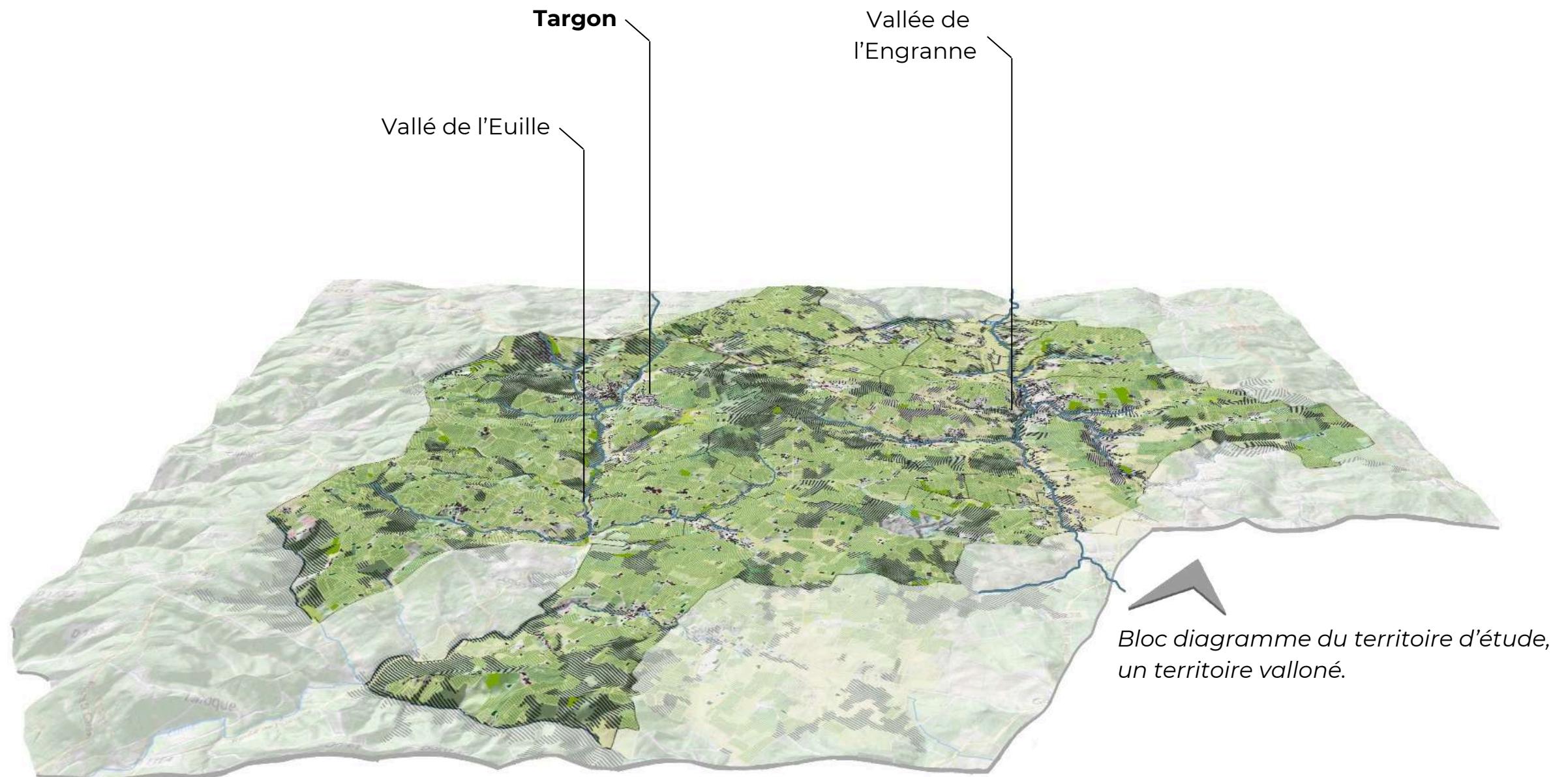


b. Une situation particulière

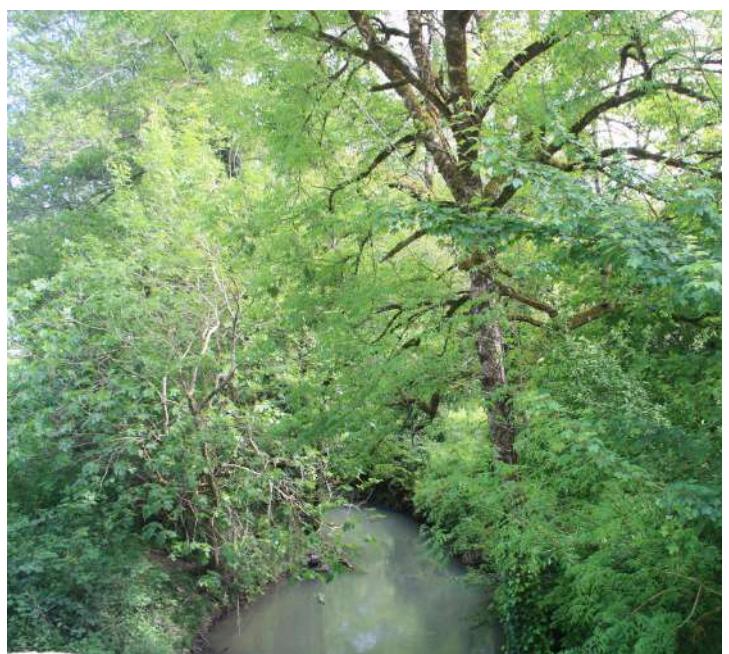
Au cœur de l'Entre-Deux-Mers, la géographie de ce territoire est intimement liée au réseau des petits affluents de la Garonne et de la Dordogne. Ces cours d'eau ont, au fil du temps, sculpté le socle calcaire, dessinant un paysage vallonné où l'agriculture, dominée par la viticulture, impose son empreinte, façonne ses reliefs et rythme son économie.

Cependant, bien que dominant le paysage, la monoculture viticole ne saurait à elle seule résumer la richesse de ce territoire. Cultures variées, prairies et boisements se partagent les espaces restants, offrant une mosaïque paysagère contrastée.

Si la nature façonne les reliefs, l'homme a marqué le territoire par un bâti typique et harmonieux. Les bourgs des villages, se caractérisent par leurs maisons en pierre blonde et leurs églises romanes.



Ruisseau de l'Euille



Vallée de l'Engranne



c. Un territoire valloné

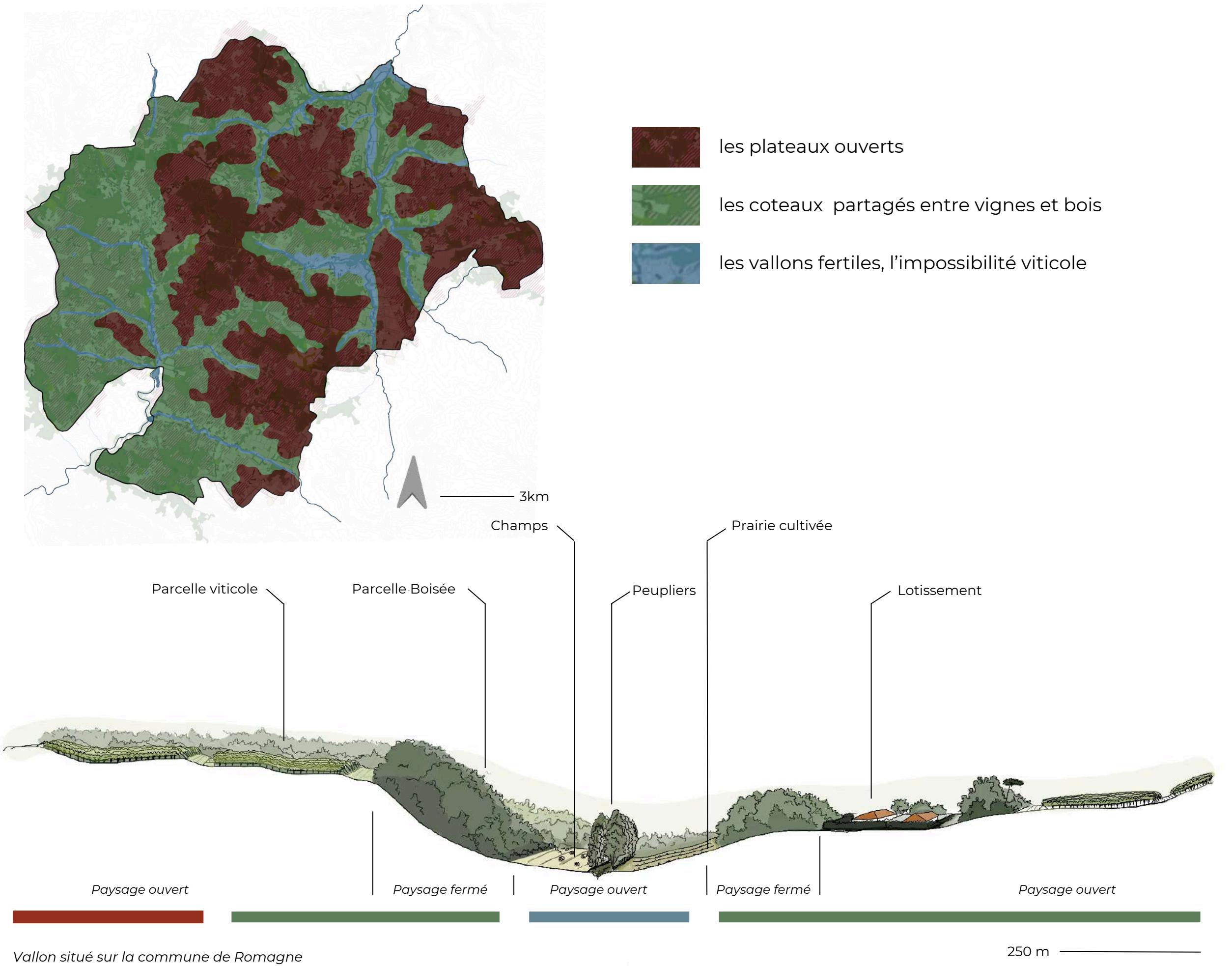
Le territoire, façonné par la présence de nombreux ruisseaux, est structuré autour de deux vallées principales, disposées parallèlement : la vallée de l'Euille, qui traverse les communes de Targon et Soulignac, et celle de l'Engranne, qui parcourt les communes de Bellefond, Lugasson et Frontenac. Toutes deux sont classées en zone Natura 2000 en raison de la richesse de leur biodiversité. Ces vallées offrent des fonds larges et des coteaux pentus, tandis que leurs affluents, plus discrets et sortant directement de la terre, dessinent un paysage plus nuancé, composé de fonds de vallons, de plateaux ouverts et de pentes douces.

Ce relief varié joue un rôle structurant dans la composition paysagère actuelle. Nous verrons en quoi cette lecture fine du paysage, et la manière dont il a été appréhendé jusqu'à aujourd'hui, sont mises à mal par différentes dynamiques.

Ce territoire, caractérisé par une topographie singulière et une forte présence de l'économie viticole, offre un paysage unique structuré en trois grandes unités paysagères distinctes.

Il révèle également une alternance subtile entre paysages ouverts et paysages fermés : les premiers, dégagés, aérés, dominés par les cultures en coteaux, laissent le regard s'étendre librement sur l'horizon, tandis que les seconds, plus intimes et cloisonnés, se développent dans les fonds de vallons boisés ou au creux des haies bocagères, invitant à une lecture plus proche et morcelée du territoire.

I- LE PAYSAGE DE L'ENTRE-DEUX-MERS



Les plateaux ouverts

Comme leur nom l'indique, les plateaux se distinguent par des paysages vastes et dégagés, principalement dédiés à l'agriculture, et plus particulièrement à la viticulture. Quelques bosquets et forêts clairsemées ponctuent ces étendues, offrant des refuges pour la biodiversité. De nombreux villages se sont implantés en hauteur sur ces plateaux, vraisemblablement pour des raisons stratégiques, notamment pour se protéger des inondations et bénéficier de points de vue dégagés sur les alentours.

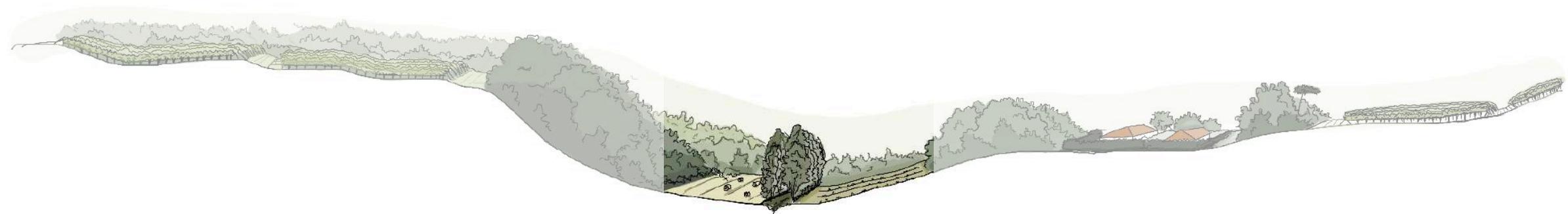
Les coteaux partagés entre vignes et bois

Les coteaux, aux pentes douces, constituent des espaces particulièrement propices à la culture de la vigne grâce à un bon ensoleillement et un drainage naturel efficace. Outre les vignobles, certaines parcelles sont boisées, composées principalement de chênes, de châtaigniers et, plus ponctuellement, de pins maritimes. Ces boisements jouent un rôle clé dans la préservation des sols face à l'érosion, contribuent à la diversité paysagère et écologique et se situent sur les coteaux à pentes plus raides.

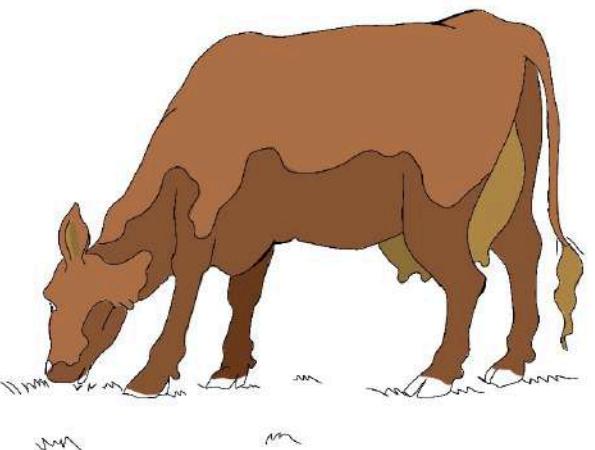
Les vallons fertiles, l'impossibilité viticole

Ces espaces, véritables réservoirs écologiques, assurent une transition entre les coteaux et les fonds de vallée. Ils se caractérisent par des prairies humides, utilisées pour le pâturage ou pour des cultures saisonnières adaptées aux risques d'inondation. Les vallons jouent un rôle essentiel en tant que corridors écologiques, connectant les différentes unités paysagères et favorisant les continuités écologiques. Les ruisseaux qui les traversent, souvent à lits peu profonds, sont bordés de ripisylves constituées de peupliers, d'aulnes et de haies bocagères, éléments emblématiques du territoire.

1- LES VALLONS FERTILES, PAYSAGE DE L'IMPOSSIBILITÉ VITICOLE



Près paturé à Faleyras, caché derrière les boisements



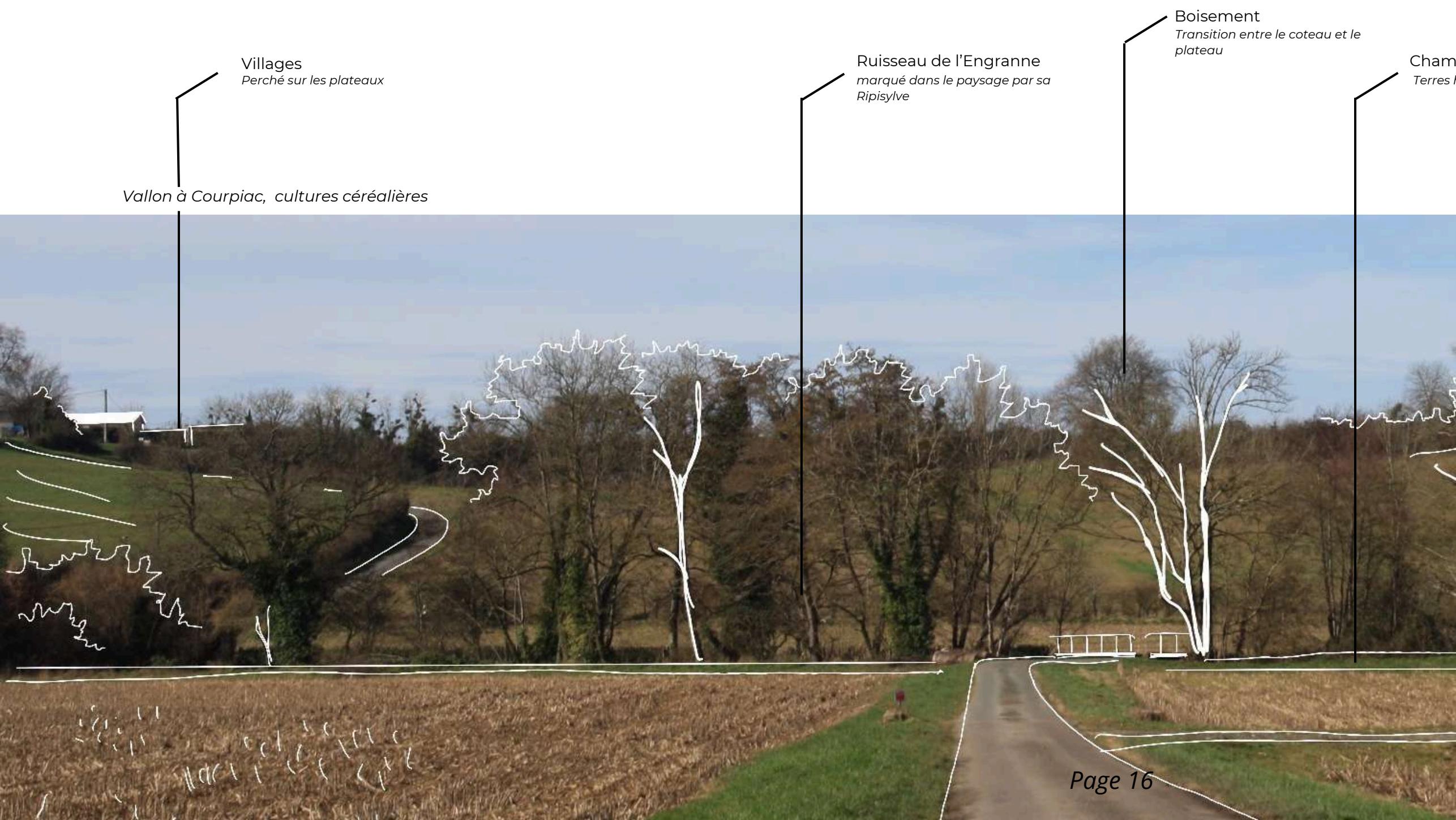
Cette unité paysagère se distingue par une grande diversité de milieux naturels et agricoles et par l'absence totale de cultures viticoles, ce qui en fait un espace singulier et riche en biodiversité.

En effet, bien que la vigne soit omniprésente sur l'ensemble du territoire, elle est absente ici en raison des conditions pédoclimatiques défavorables. Les sols y sont trop humides et fréquemment sujets aux inondations, rendant la culture de la vigne impossible. Un excès d'humidité favorise en effet le développement de maladies fongiques comme le mildiou et l'oïdium, qui peuvent gravement affecter les ceps et compromettre les récoltes.

À la place, on y trouve une agriculture plus diversifiée et adaptée aux contraintes du milieu. Des cultures saisonnières comme le maïs et le tournesol y sont implantées. Ces cultures, pratiquées dans cette unité restent moins intensives et contribuent à une meilleure préservation des terres.

Ce paysage accueille également une mosaïque d'autres activités agricoles et naturelles. Les prairies humides sont souvent pâturées par du bétail ou exploitées pour la fauche, tandis que les terres les plus basses abritent des peupleraies, des haies bocagères et des ripisylves, elles bordent les cours d'eau et jouent un rôle fondamental dans la régulation hydrologique, la filtration des eaux et le maintien de la biodiversité locale.

LES VALLONS FERTILES, L'IMPOSSIBILITÉ VITICOLE



a. Cultures céréalières

Les deux vallées principales du territoire offrent, comme évoqué précédemment, des fonds de vallées relativement larges, propices à l'installation de grandes cultures céréalières. Ici, la topographie et le relief sont fortement soulignés par la végétation. Les ripisylves de peupliers marquent la présence du cours d'eau de l'Engranne, qui structure cette vallée. En hauteur, les boisements situés en haut de coteau dessinent une transition naturelle vers les plateaux, où s'installent les cultures viticoles. Ces secteurs accueillent donc principalement des cultures, avec une présence plus marginale de pâturages.

LES VALLONS FERTILES, L'IMPOSSIBILITÉ VITICOLE

Fond de vallée pâture, coteaux à pentes douces à Faleyras



b. Pâturages

Ces petits vallons, étroits et sinueux, offrent peu de surface plane, ce qui limite fortement la possibilité d'y installer de grandes cultures céralières. Leur topographie particulière — alternant entre petits fonds humides et pentes immédiates — rend leur mise en culture difficile, voire impossible dans certains cas.

Ainsi, l'occupation du sol dans ces vallons est davantage tournée vers le pâturage, notamment pour des élevages bovins ou ovins. Ces espaces, moins mécanisables, conservent une vocation plus extensive, souvent en lien avec des pratiques agricoles diversifiées ou de polyculture-élevage. La transition entre le fond du vallon et les coteaux adjacents est très peu marquée. Il n'y a pas de rupture nette : les pentes s'élèvent rapidement et le passage entre le vallon et le coteau s'effectue en douceur. Ces vallons jouent donc un rôle de zone de transition naturelle vers les coteaux à pentes douces, souvent viticoles. Par leur position et leur forme, ils participent à la structuration fine du territoire, articulant les espaces d'élevage et les terres de culture.

Ce sont aussi des lieux où le paysage change d'échelle : plus intime, plus resserré, il offre une lecture plus fragmentée du territoire, à l'opposé des grandes ouvertures horizontales des plateaux ou des larges fonds de vallée.

LES VALLONS FERTILES, L'IMPOSSIBILITÉ VITICOLE



Prairie paturée par des vaches en fond de Vallée sur la propriété du château Roquefort à Lugasson



Peupleraie à Lugasson



2- LES COTEAUX PARTAGÉS ENTRE VIGNES ET BOIS

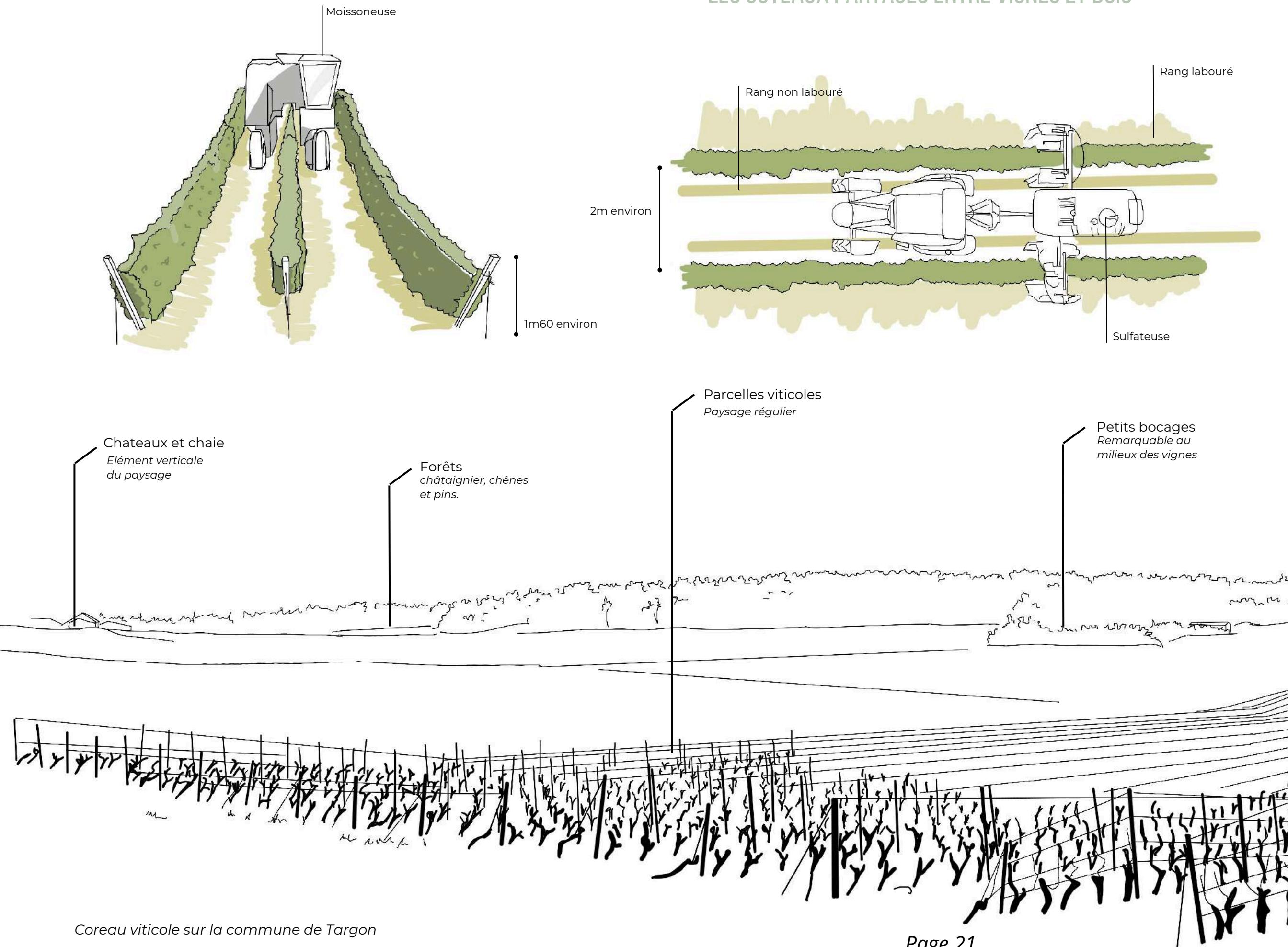


Les coteaux offrent des conditions particulièrement favorables à la vigne, notamment grâce à leur pente et leur exposition. Leur inclinaison permet un bon drainage des sols et également d'éviter les poches de gel qui se forment plus facilement dans les fonds de vallée où l'air froid stagne.

De plus, l'exposition au soleil joue un rôle clé. Les coteaux orientés sud ou sud-ouest bénéficient d'un ensoleillement optimal, assurant une maturation homogène des raisins.

Enfin, la composition des sols est un autre facteur déterminant. Sur ce territoire, les coteaux présentent souvent des sols bien drainants, composés de calcaires, d'argilo-calcaires ou de graves, qui limitent la rétention d'eau et permettent aux racines de la vigne de plonger en profondeur pour capter les nutriments essentiels. Cette contrainte hydrique modérée favorise une production de raisins plus concentrés et qualitatifs.

LES COTEAUX PARTAGÉS ENTRE VIGNES ET BOIS



Coreau viticole sur la commune de Targon

a. La rigueur viticole

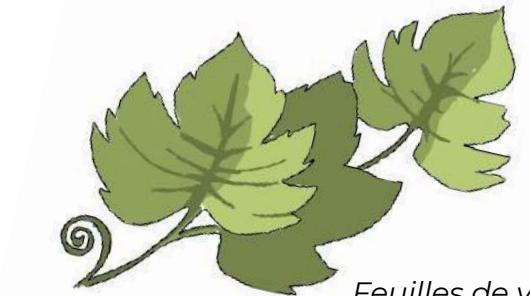
Le paysage viticole est marqué par une forte régularité : les vignes s'alignent en rangs droits, rigoureusement espacés, créant un motif linéaire qui structure visuellement les coteaux et les plateaux. Cette disposition rectiligne répond avant tout à une logique agricole. L'alignement précis des ceps permet de maximiser la densité de plantation tout en garantissant une bonne circulation de l'air et de la lumière, essentielle à la prévention des maladies fongiques.

Mais ce sont surtout les contraintes techniques liées à la mécanisation qui ont accentué cette rigueur géométrique. Depuis les années 1950, l'usage de tracteurs enjambeurs, de machines à vendanger et de pulvérisateurs impose un espacement standardisé entre les rangs, souvent compris entre 1,80 et 2,50 mètres. Ce calibrage assure le passage des engins et facilite le travail de la vigne à toutes les étapes, de la taille à la récolte.

Ce paysage rationalisé, presque industriel par endroits, imprime au territoire une image d'ordre et de maîtrise humaine sur le vivant. Les lignes droites viennent souligner les formes du relief ou, à l'inverse, les lisser, créant un contraste parfois frappant avec les formes naturelles.

Les couleurs de la vigne marquent fortement le paysage et évoluent au fil des saisons.

Pendant l'été, la vigne déploie un feuillage dense d'un vert éclatant, qui donne aux coteaux un aspect vivant et luxuriant. Puis, après les vendanges et la taille, à partir du mois d'octobre, les feuilles tombent et laissent place aux sarments nus, bruns par l'automne, donnant au vignoble une teinte boisée.



Feuilles de vigne, verte verdoyante

Coteaux viticoles à Targon, photo prise au mois de mai.



Bois de vignes, couleur brune

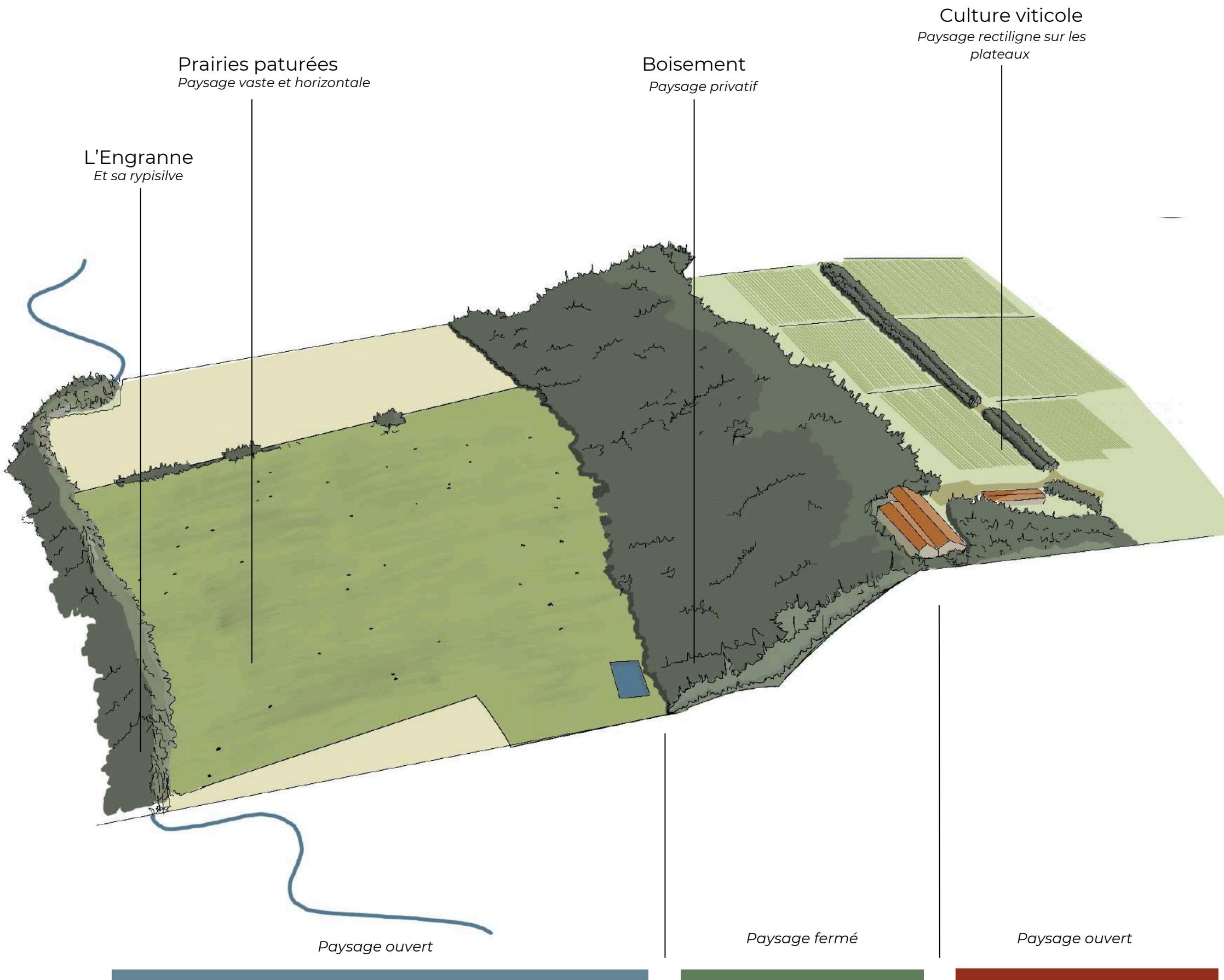
Coteaux viticoles à Targon, photo prise au mois de février.

LES COTEAUX PARTAGÉS ENTRE VIGNES ET BOIS



Coteaux viticoles et lisières boisés à Bellebat

LES COTEAUX PARTAGÉS ENTRE VIGNES ET BOIS



coteaux boisé, lieu de transition entre plateau viticole et plaines céréalières à Lugasson

b. Quand la vigne ne tient pas

Les coteaux à pentes douces contrastent nettement avec d'autres versants plus abrupts, où la culture de la vigne – notamment mécanisée – devient difficile, voire impossible. Ces pentes plus marquées sont bien souvent boisées, créant une transition paysagère nette entre les fonds de vallées et les plateaux agricoles. Elles offrent également des points de vue remarquables sur l'ensemble du paysage valléen.

Ces coteaux boisés se situent à la charnière entre deux types de paysages ouverts et horizontaux. Moins accessibles et peu utilisés, ils apparaissent également comme des espaces plus hostiles à la promenade et à l'appréhension du paysage. Pourtant, ils jouent un rôle essentiel dans la structuration du territoire : ils limitent l'érosion des sols sur les versants les plus raides, favorisent l'infiltration des eaux pluviales, et agissent comme des zones tampons entre les espaces cultivés en amont (vignobles) et les zones sensibles en aval (fonds de vallées, zones humides). En filtrant les eaux de ruissellement, ils participent aussi à la réduction des pollutions diffuses, notamment liées aux pesticides.

LES COTEAUX PARTAGÉS ENTRE VIGNES ET BOIS



Coteau boisé: chênes, charmes, hêtres... sur la commune de Romagne

LES COTEAUX PARTAGÉS ENTRE VIGNES ET BOIS



c. Des terres abandonnées

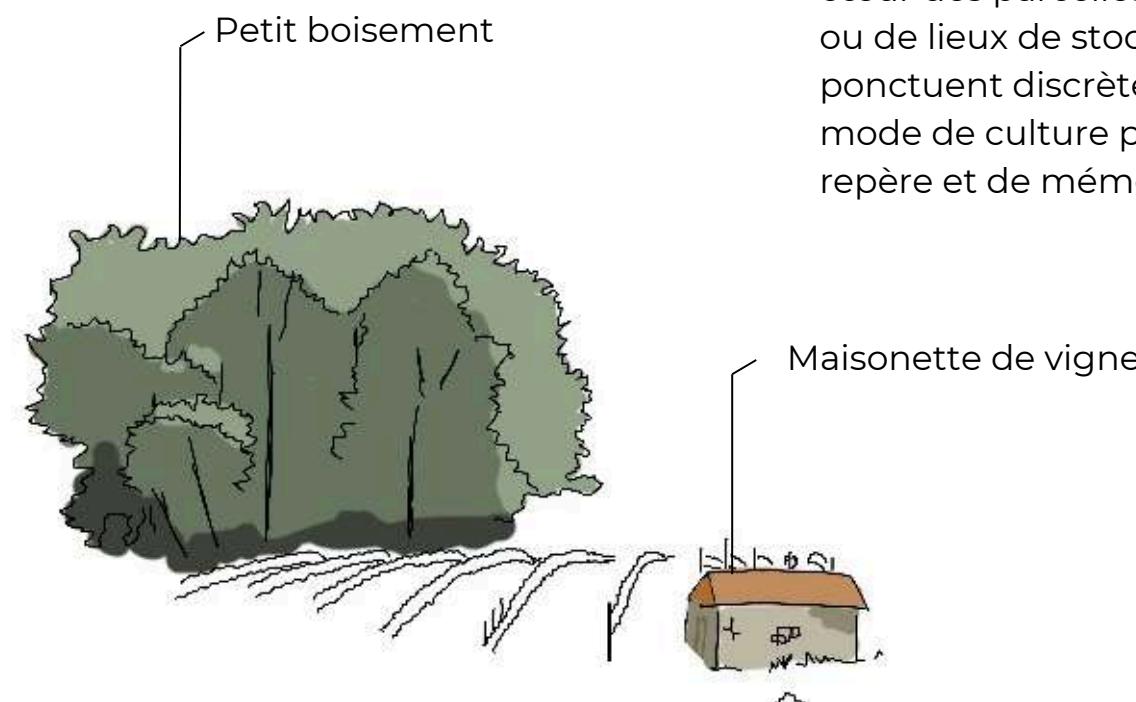
Aujourd'hui on observe la présence de terres viticoles ou plutôt d'anciennes terres viticoles en friches, abandonnées ou totalement arrachées. Cette nouvelle mutation du paysage marque le territoire. Cette déprise viticole est signe de crise économique autour de cette activité.

Là où les rangs alignés témoignent d'un soin constant, d'un savoir-faire agricole et d'une activité viticole vivante; la friche, elle, évoque l'abandon. Les céps déformés, envahis par les ronces et la végétation spontanée qui reprend ses droits, dessinent un tout autre tableau : celui du temps qui passe sans intervention humaine. Le désordre apparent, les herbes folles et les sarments laissés à eux-mêmes tranchent avec la rigueur géométrique et la propreté d'une parcelle cultivée.

3- LES PLATEAUX OUVERTS



Parcelles de vignes, labourées un rang sur deux à Lugasson

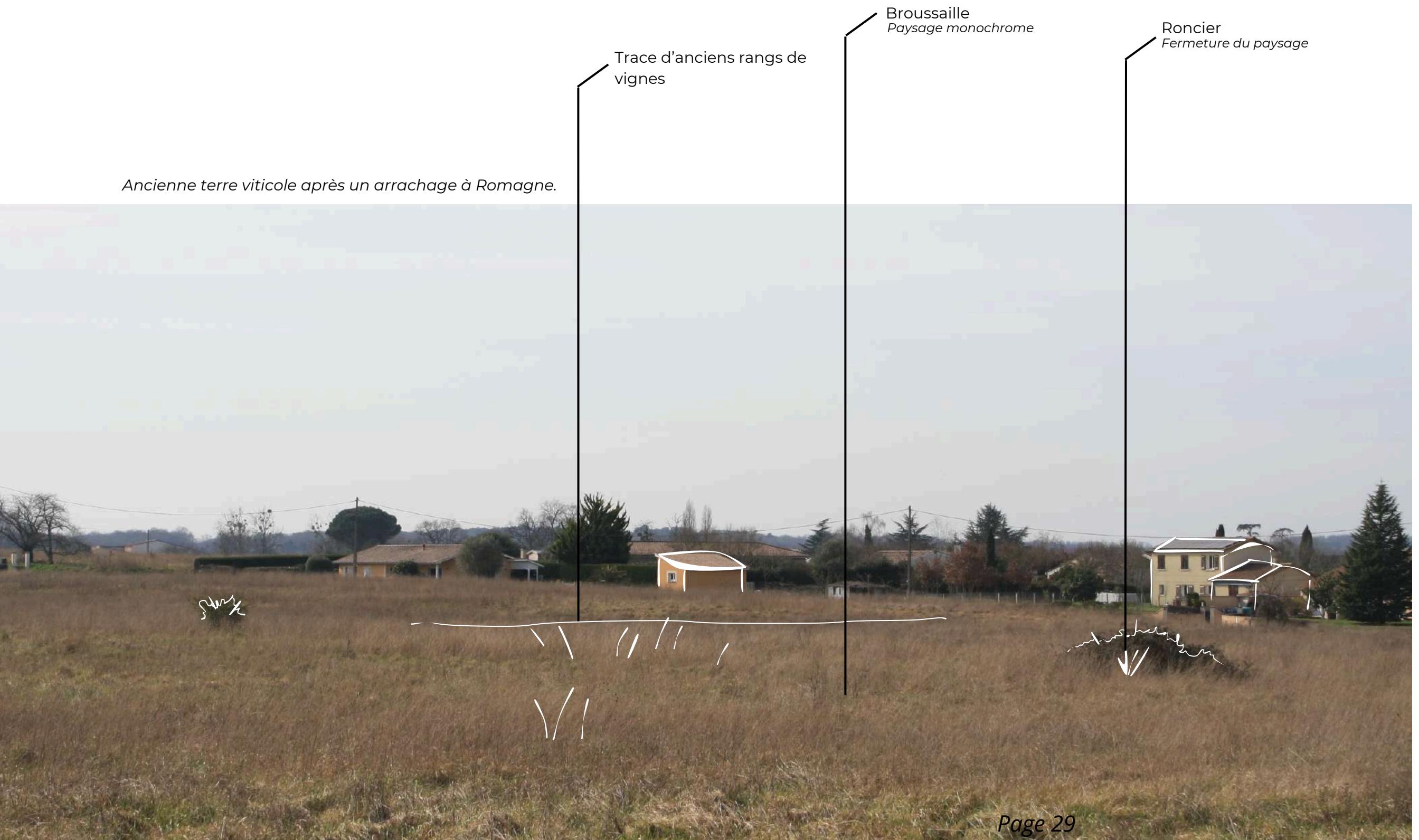


Les plateaux de l'Entre-Deux-Mers se caractérisent par leurs grandes étendues planes, offrant des vues largement ouvertes sur l'horizon. Ce paysage horizontal, structuré par la régularité des rangs de vigne, donne une impression d'ordre et de répétition. Cette régularité linéaire accentue la lisibilité du territoire et met en valeur chaque élément vertical qui vient rompre l'uniformité du champ visuel. Ainsi, les boisements, les bourgs perchés ou encore les tracteurs en activité entre les rangs se détachent nettement dans le paysage. Parmi ces éléments verticaux, on trouve également les maisonnettes de vigne, vestiges d'une viticulture plus manuelle. Ces petites constructions, souvent situées au cœur des parcelles, servaient autrefois d'abris saisonniers ou de lieux de stockage pour les outils. Aujourd'hui, elles ponctuent discrètement les plateaux et témoignent d'un mode de culture passé, tout en apportant une forme de repère et de mémoire dans ce paysage largement ouvert.

LES PLATEAUX OUVERTS



Plateaux viticoles, et rangs enherbés à Romagne, avec petite maisonnette de vignes



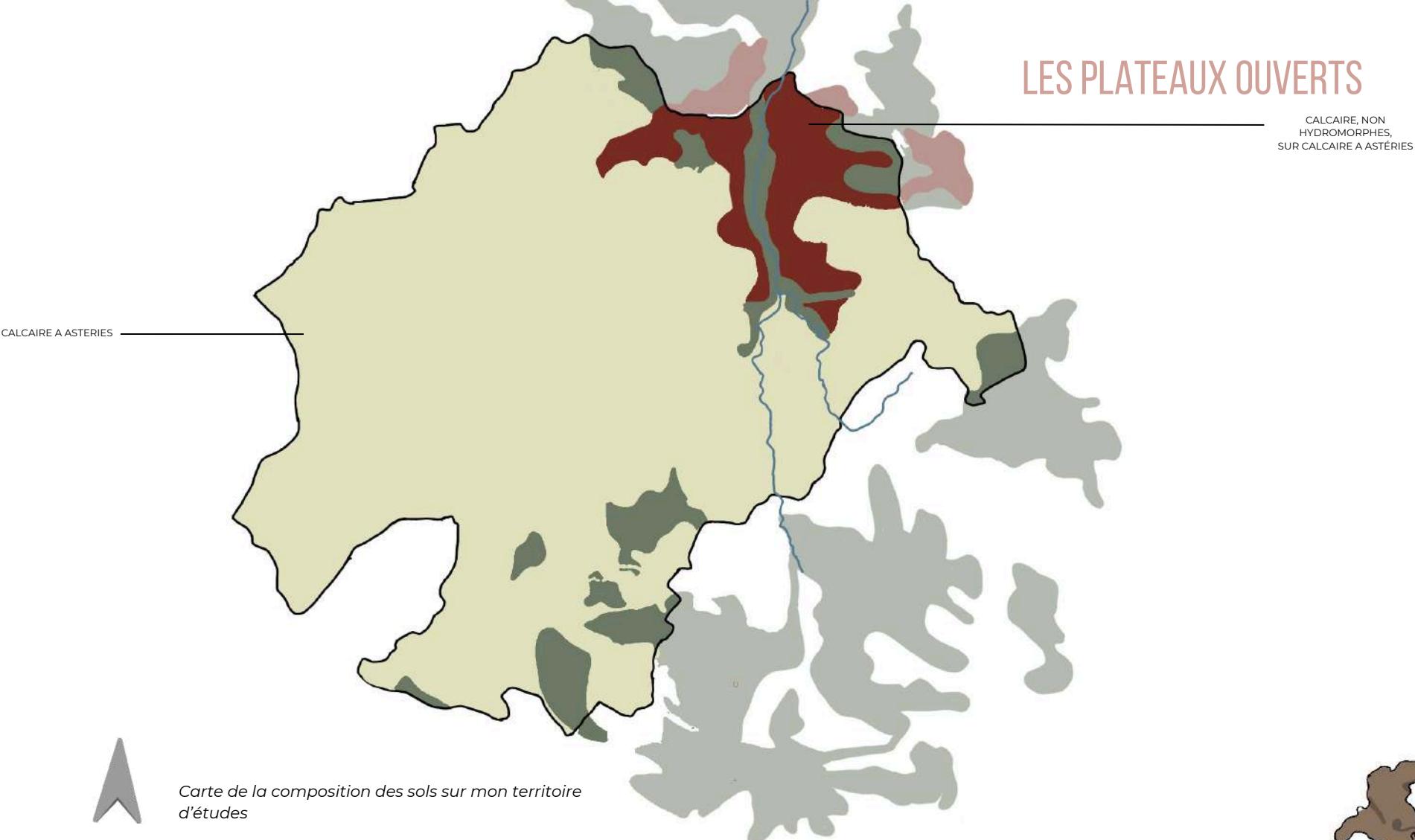
a. De la vigne au vide

Les plateaux, bien que fortement marqués par la viticulture, sont aujourd'hui les paysages les plus touchés par la déprise viticole; à travers les traces persistantes d'anciens rangs de vignes, d'allées pour les tracteurs ou encore de tas de céps arrachés prêts à être brûlés, on devine le passé viticole de ces terres. Mais également à travers les bâtiments dédiés à la culture de la vigne (chais, Châteaux...).

Cependant, la culture de la vigne y est de moins en moins présente: les conditions souvent moins favorables que sur les coteaux et l'intensification de la concurrence entre productions agricoles ont conduit à l'abandon de nombreuses parcelles. Celles-ci sont progressivement envahies par des végétations de friche telles que le genêt (ajonc), les ronciers ou encore de petites haies, marquant le passage d'un paysage structuré à un espace plus sauvage.

Cette transformation conduit à un territoire plus monotone et moins dynamique au fil des saisons. À contrario, les vignes, au fil des saisons, transforment le paysage par leurs variations de couleurs et de texture. À mesure qu'elles disparaissent, les couleurs et les textures qui accompagnaient les cycles de la viticulture deviennent plus uniformes et moins variées. L'été, les terres en friche restent souvent couvertes de broussailles sèches, l'automne et l'hiver apportent une uniformité qui témoigne de l'abandon des cultures.

LES PLATEAUX OUVERTS



Terres végétales
Dépôt argilo sableux
Marne calcaire, argile plus compact
Calcaire à astéries



b. Sous la vigne, la roche

En parallèle du développement agricole et viticole, le territoire de la Communauté de communes de Targon a été marqué par l'exploitation des plateaux calcaires, propices à l'ouverture de carrières, particulièrement nombreuses autour de la vallée de l'Engranne notamment à Frontenac.

Aujourd'hui, ces carrières façonnent toujours le paysage de manière visible, quoique souvent discrète. Certaines, à l'abandon, ont été lentement colonisées par la végétation, créant des milieux originaux, riches sur le plan écologique. D'autres ont fait l'objet de projets de reconversion : à Lugasson, d'anciennes carrières ont ainsi été transformées en champignonnières, profitant des conditions thermiques et hygrométriques stables des excavations. Ces usages secondaires illustrent la capacité du territoire à réinventer ses espaces délaissés.

À Frontenac, en revanche, l'activité extractive perdure. L'exploitation en cours y entretient un paysage fortement anthropisé, où la minéralité brute des fronts de taille tranche avec le couvert végétal environnant. Ces contrastes soulignent le rôle de ces sites dans la structuration du paysage local. Leur présence réinterroge aussi la perception des plateaux : d'espaces agricoles voués à la vigne, ils deviennent des zones de production minérale, parfois même des barrières visuelles ou physiques dans la continuité du tissu rural.

La nature calcaire du sol, caractéristique de ces plateaux, offre par ailleurs des qualités agronomiques favorables à certains cépages, notamment pour le blanc. Il est donc possible de penser que l'exploitation minière et l'essor viticole ont parfois cohabité, voire se sont mutuellement influencés.



Chai et cuves d'un domaine viticole



Église Romane du village de Romagne

UN PAYSAGE EN CRISE

La crise viticole actuelle, marquée par la baisse de la consommation, la concurrence accrue des vins étrangers et les effets du changement climatique, transforme profondément les paysages des plateaux où la viticulture était historiquement bien implantée. Ces espaces, autrefois structurés par les vignobles, sont aujourd'hui en pleine mutation sous l'effet de la déprise agricole.

Les vignes formaient un maillage régulier, structurant l'espace avec leurs rangs alignés et leurs couleurs changeantes au fil des saisons. Aujourd'hui, l'abandon des parcelles viticoles laisse place à des terres en friche ou reconverties, souvent moins marquées visuellement.

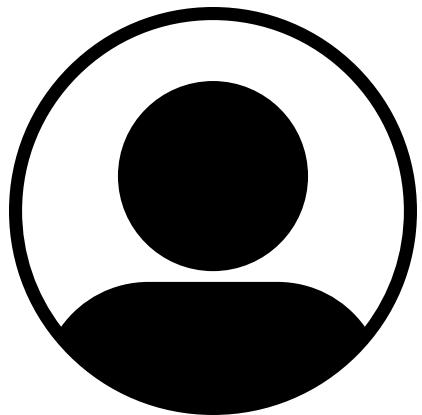
La repousse naturelle de la végétation, notamment les fourrés et les boisements spontanés, réduit les perspectives ouvertes caractéristiques des plateaux. À long terme, ces espaces pourraient se transformer en paysages plus forestiers, marquant une rupture avec l'identité viticole historique du territoire.

Face à la crise, certains viticulteurs et propriétaires fonciers cherchent à reconvertis leurs terres pour éviter l'abandon total.

On observe sur le territoire différentes directions prises par les viticulteurs.



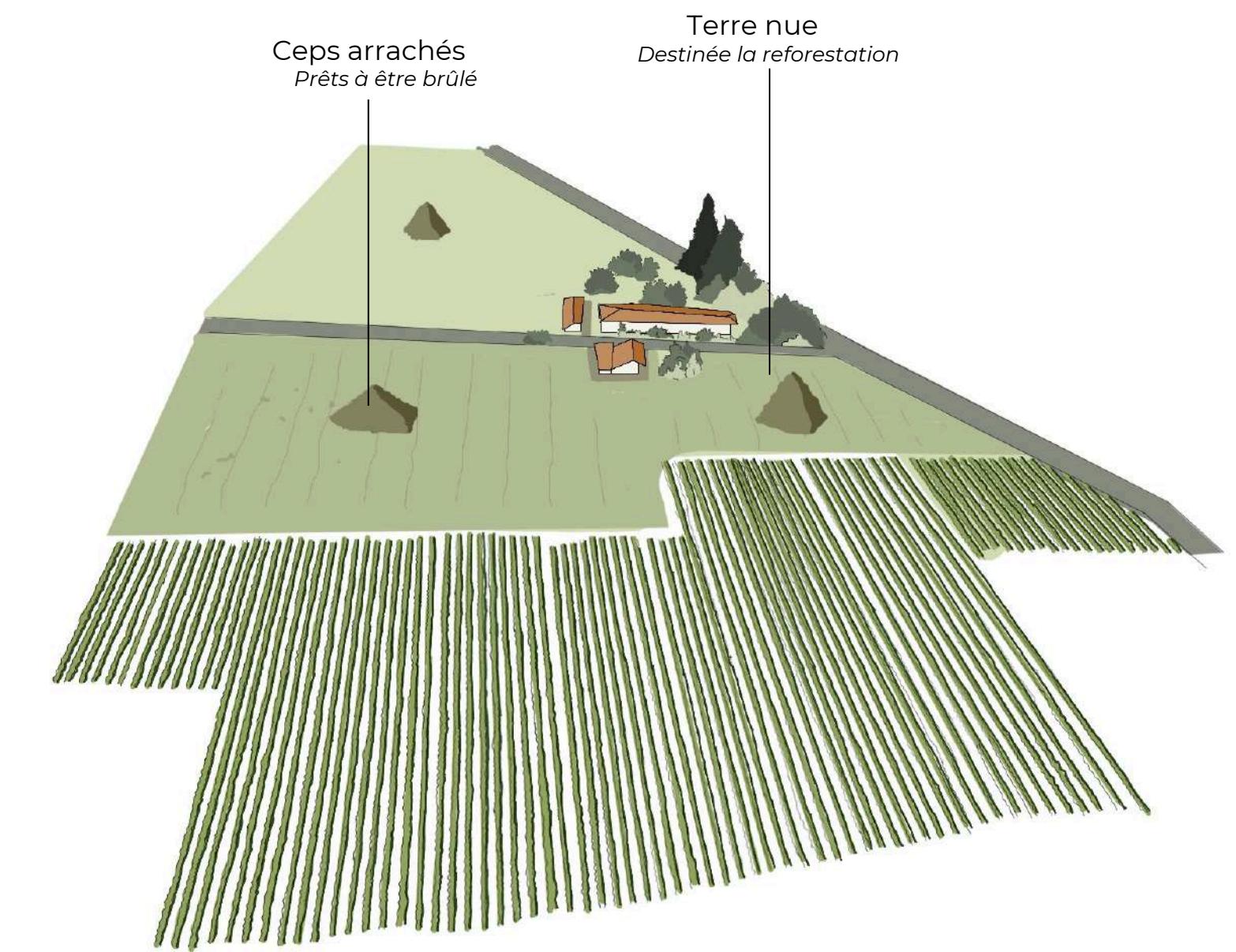
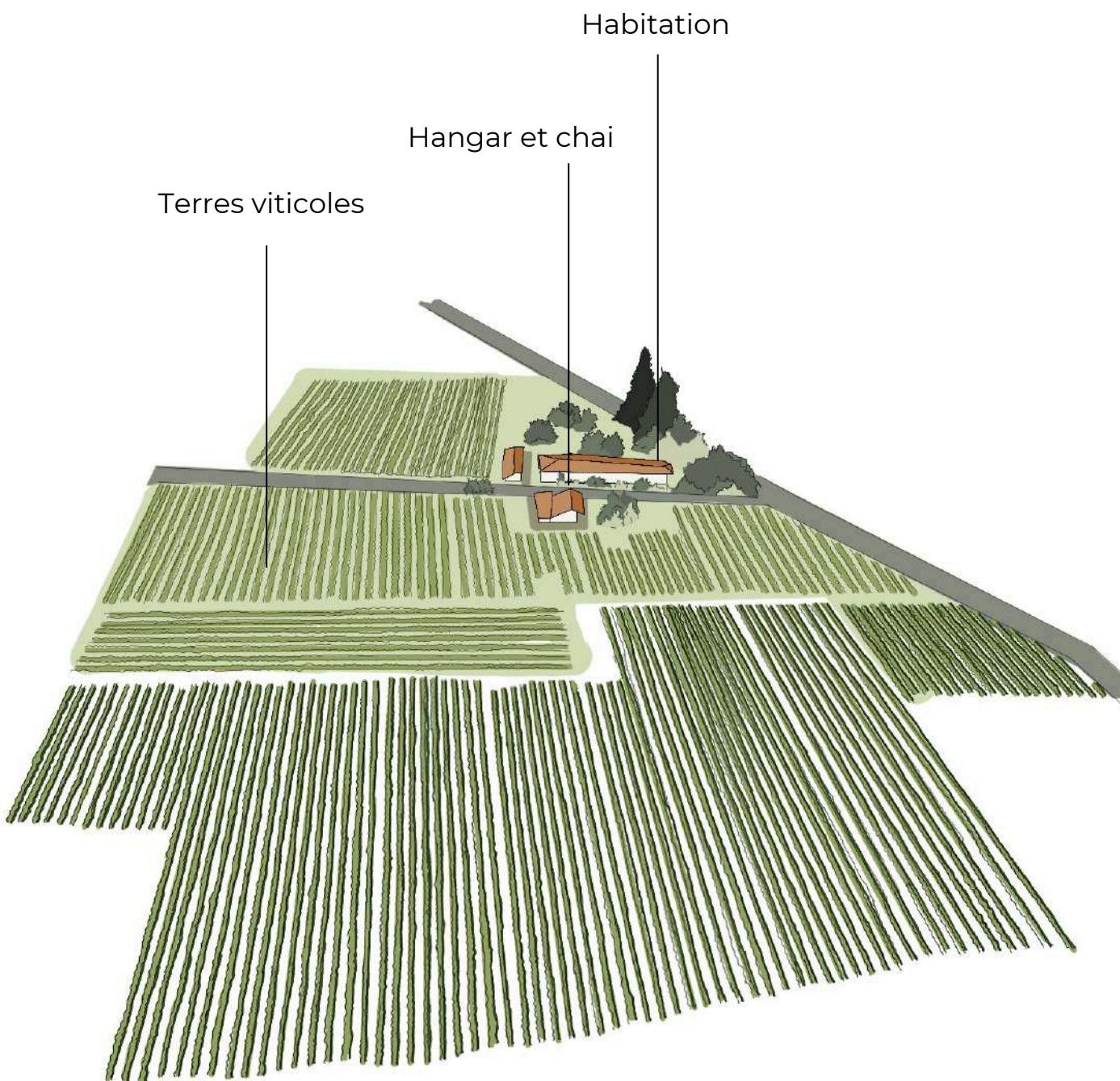
UN PAYSAGE EN CRISE



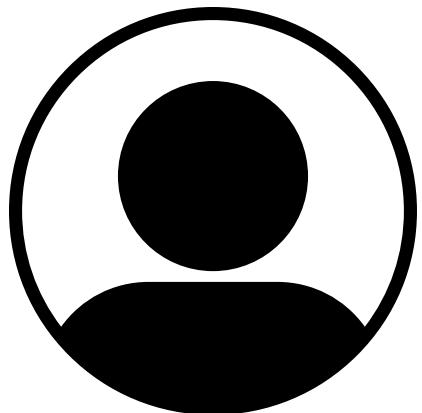
Frédéric MAULUN
Viticulteur proche de la retraite
Présent sur la commune de Targon
8 hectares de vignes

Frédéric, vigneron et négociant en vin, bientôt retraité possède 8 hectares de terres viticoles; suites à la crise actuelle, il se voit obligé d'arracher l'ensemble de ces parcelles et opte ensuite pour une renaturation de ces terres, une reforestation (subventionnée).

Avec cette exemple, on va observer une mutation progressive et une fermeture du paysage. Disparition d'un paysage rectiligne et horizontal, pour un paysage vertical et dense.



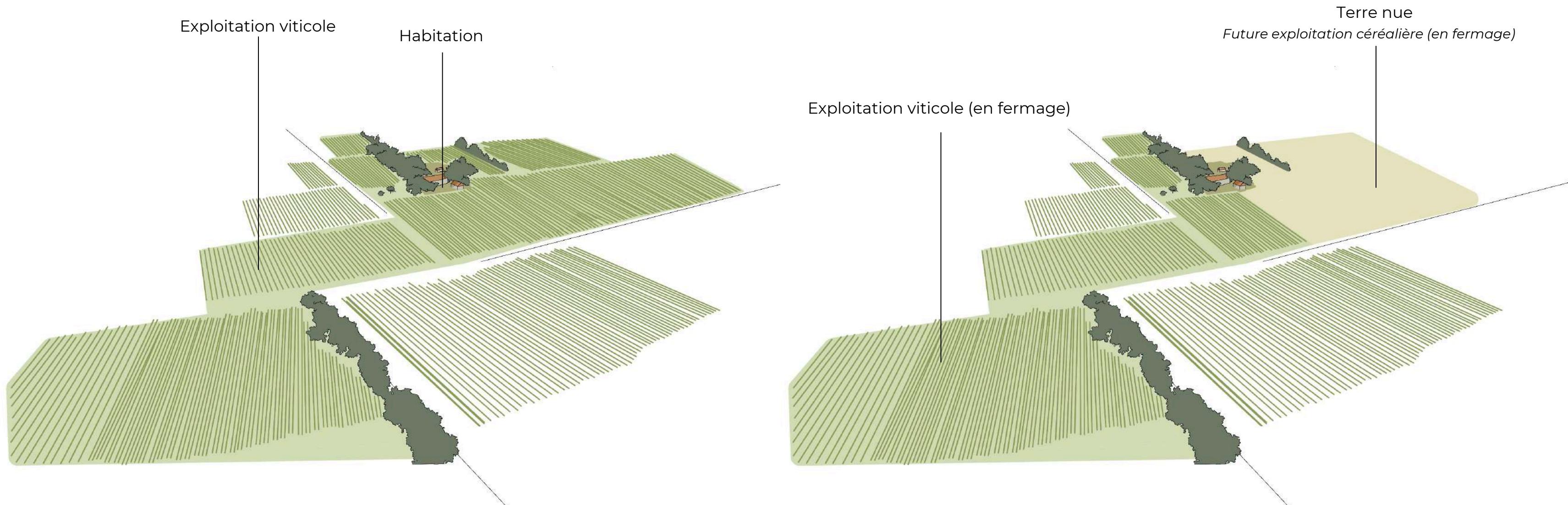
UN PAYSAGE EN CRISE



Michel BRUN
Viticulteur retraité
Présent sur la commune de Lugasson
13 hectares

Michel BRUN, viticulteur et Maire de Lugasson possède 13 hectares de vignes; suite à la crise actuelle, à l'envie de prendre sa retraite et n'ayant pas d'enfants voulant reprendre l'exploitation, il opte également pour l'arrachage (non-subventionné) mais pas total. Sur ses 16 hectares ils décident d'en arracher 9 pour les mettre en fermages afin de produire des céréales et d'en conserver 4 autres pour une culture viticole en fermage également.

Avec cette exemple on peut voir un morcellement des parcelles et diversification des cultures et donc une mutation du paysage. Et surtout le passage d'une monoculture à une polyculture.

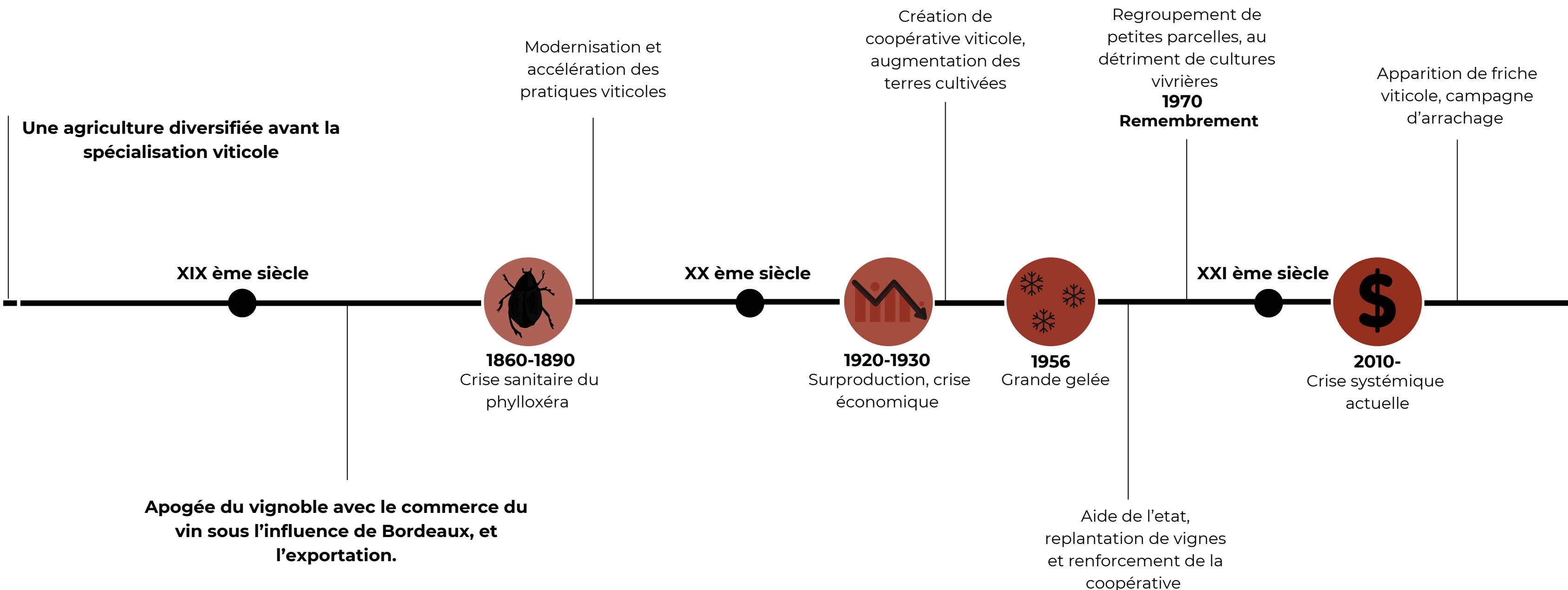


II- EVOLUTION DU PAYSAGE DE L'ENTRE-DEUX-MERS TARGONNAIS

La lecture des unités paysagères met en évidence un territoire en profonde mutation. Parcelles arrachées, vigne à l'abandon, friches viticoles etc, autant de signes visibles d'une crise agricole et paysagère qui transforme en profondeur les campagnes. Mais ces évolutions ne sont pas uniquement les symptômes d'une situation présente. Pour comprendre les dynamiques à l'œuvre aujourd'hui, il est nécessaire de revenir en arrière. Car les paysages ruraux que nous observons aujourd'hui sont le résultat de choix anciens, de crises successives, de politiques agricoles et foncières, et d'arbitrages parfois oubliés.

Ainsi, pour comprendre les mutations brutales du paysage rural ainsi que les différentes orientations prises aujourd'hui par le monde agricole, il est essentiel de replacer la crise actuelle dans un temps long. Car ce que l'on qualifie aujourd'hui de « crise agricole » n'est pas seulement une difficulté conjoncturelle liée aux prix, à la concurrence internationale ou aux aléas climatiques. Il s'agit d'une crise systémique, dont les racines plongent dans plusieurs siècles de transformations économiques, politiques, sociales et environnementales.

DES CRISES COMME MOTEURS DE TRANSFORMATION



TARGON – Vue générale, prise de la Route de Cadillac



Alignment d'arbres

Champ pâture

Champ cultivé

L'évolution de ce territoire s'inscrit dans une longue histoire, marquée par des cycles de prospérité et de crise viticole qui ont façonné le territoire. Depuis l'introduction de la vigne jusqu'à la crise viticole actuelle, le passage d'un paysage de polyculture à une monoculture s'est accompagné de profondes transformations foncières, économiques et sociales.

Une agriculture diversifiée avant la spécialisation viticole

L'essor de la viticulture dans l'Entre-Deux-Mers remonte au Moyen Âge, sous l'impulsion des grandes propriétés foncières monastiques. Jusqu'au XIXe siècle, le territoire de l'Entre-Deux-Mers, et plus largement de Targon, était caractérisé par une agriculture diversifiée où coexistaient vignes, cultures céréaliers, élevage et vergers. La vigne, bien que présente depuis l'Antiquité, restait une production parmi d'autres. En effet on imagine donc des coteaux partagés entre prairies, cultures vivrières et vignes. Les exploitations agricoles fonctionnaient en polyculture. Voir page suivante (un territoire pensé autour de la polyculture).

FRONTENAC (Gironde) - Vue Générale de la route de Lugasson



Culture viticole

Céréales

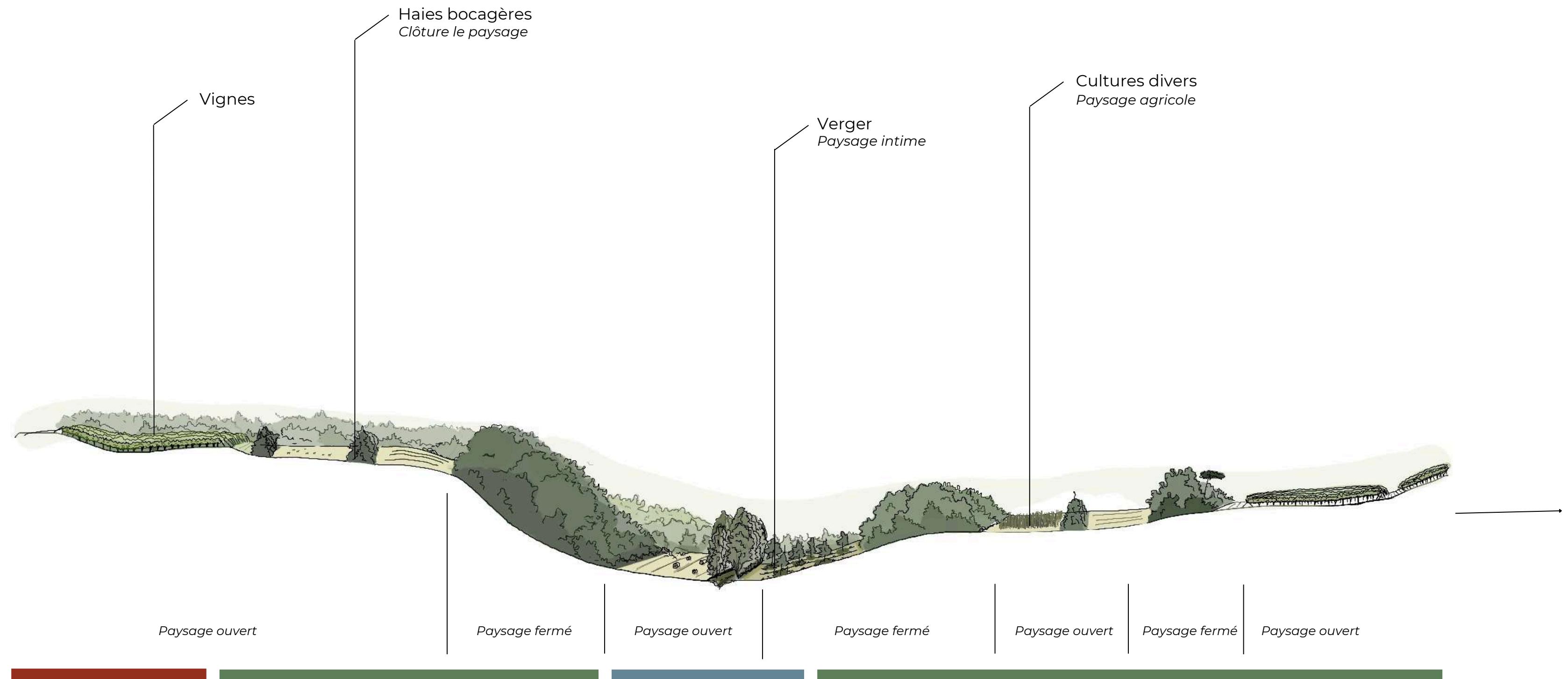
Prairie

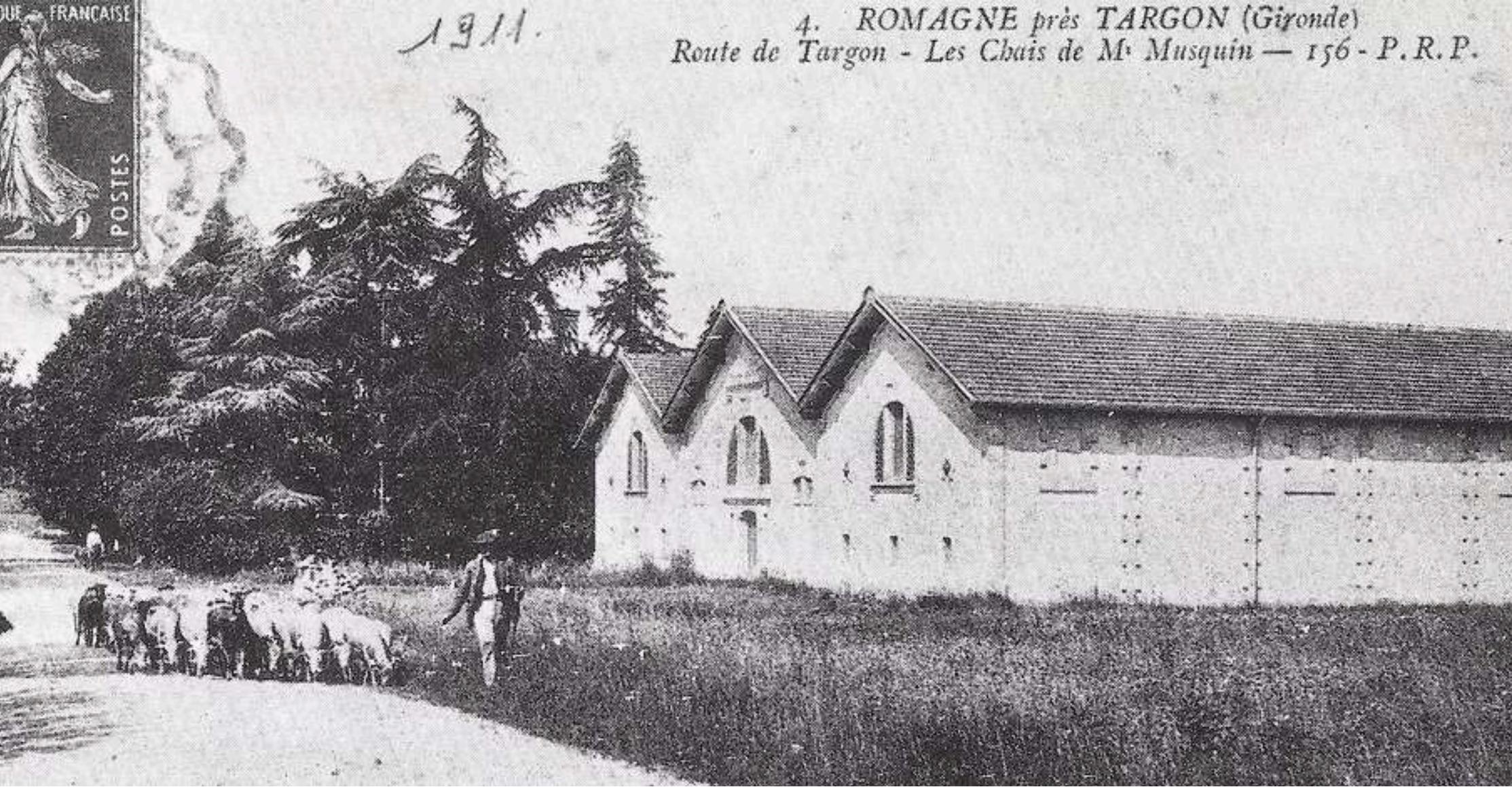
L'influence du négoce bordelais et la montée en puissance de la vigne

Cependant le développement du négoce bordelais dès le XVIIe siècle a renforcé la place du vignoble, en intégrant les vins de la région à un réseau commercial tourné vers l'exportation. Les vignobles sont donc sous l'influence bordelaise et du négoce, ce qui entraîne une spécialisation profonde du territoire vers la viticulture au détriment de cultures vivrières et autres cultures.

L'industrialisation et le développement du commerce international du vin transforment radicalement le territoire. Toujours sous l'influence des négociants bordelais et de la demande croissante, la viticulture s'étend massivement, remplaçant prairies, champs, haies et boisements par des parcelles viticoles organisées. La culture se mécanise progressivement et les surfaces plantées et les rendements augmentent, privilégiant une production en grande quantité destinée au commerce en vrac et à l'exportation vers les pays flamants.

Un territoire pensé autour de la polyculture





Coopérative de Romagne, création en 1937



CAVE COOPÉRATIVE DE BLASIMON (GIRONDE) -- Quai des Expéditions



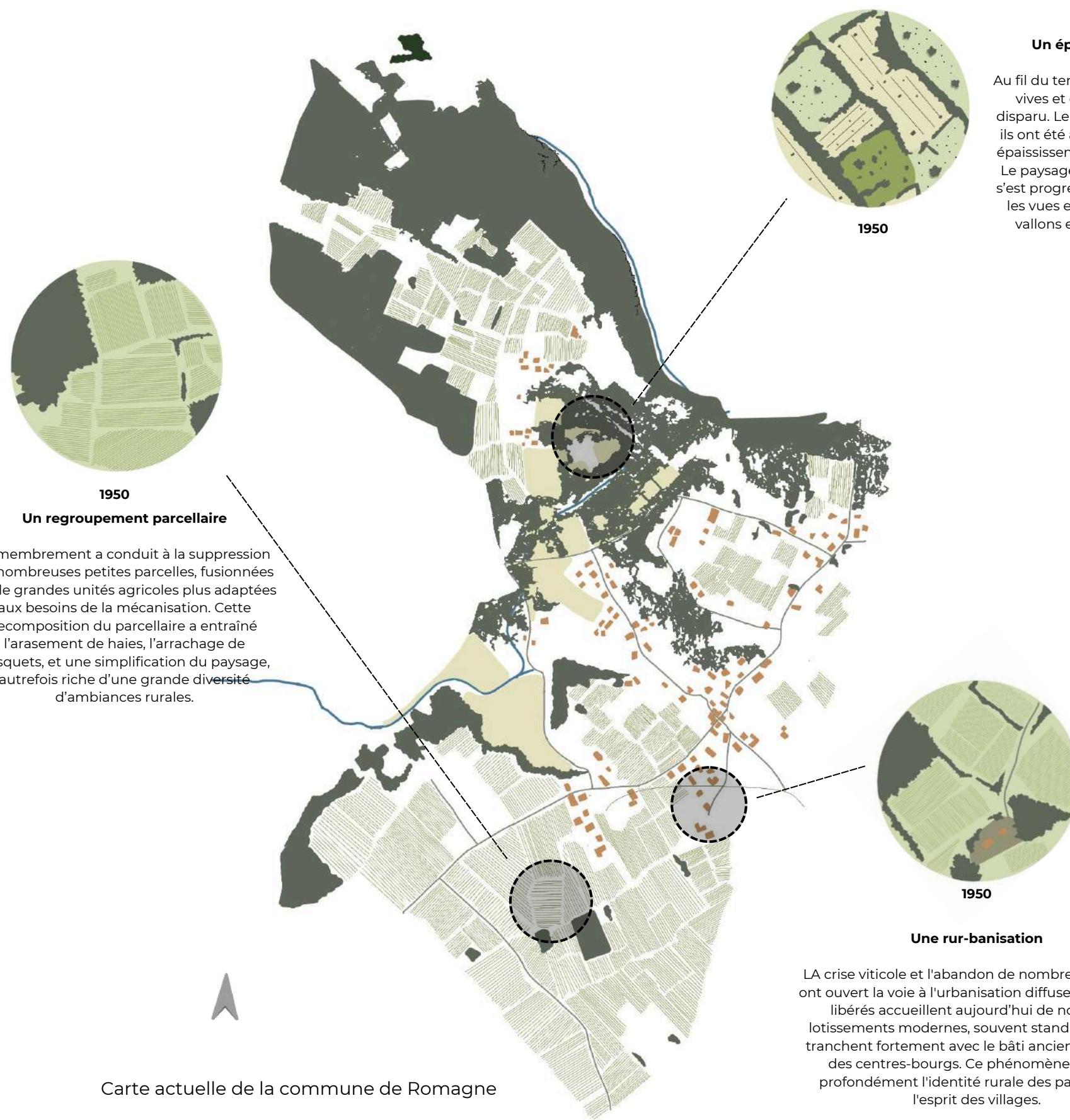
CAVE COOPÉRATIVE DE BLASIMON (GIRONDE) -- Presses hydrauliques

4. ROMAGNE près TARGON (Gironde)
Route de Targon - Les Chais de M^e Musquin — 156 - P.R.P.

Les crises viticoles et leurs conséquences sur le paysage

Cependant l'essor du vignoble est freiné par des crises successives, notamment la grande crise subie par les vignobles girondins qui est d'origine phytosanitaire : la crise du Phylloxéra (1860-1890). Elle arrive à une période où la viticulture girondine et française traversait une réelle phase de prospérité. Cette crise marque une mutation profonde pour la plupart des vignobles européens. D'une part cet insecte dévastateur a décimé la quasi-totalité des ceps alors plantés dans nos régions, provoquant des pertes économiques majeures pour nos viticulteurs, mais surtout cet épisode marque un tournant dans les pratiques culturales. Cherchant à limiter la propagation, les viticulteurs ont dû se réinventer, aussi bien dans la modernisation des pratiques, des types de cultures et de plantations. C'est notamment l'introduction du porte-greffe américain, résistant au Phylloxéra, qui permettra au vignoble girondin de se relancer durant le début du 20ème siècle. Un processus long et couteux qui redéfinit l'organisation des exploitations. Cette crise, couplée aux mutations du marché, accélère la spécialisation viticole du territoire.

En effet avec la reconstruction du vignoble au début du XXe siècle, la spécialisation viticole s'accentue. Les exploitations cherchent à gagner en rentabilité en augmentant les surfaces plantées, ce qui conduit à une réduction progressive des cultures vivrières. mais en quelques décennies, la production de vins dépasse alors la demande, et se produit alors une saturation du marché. Durant près de dix années, entre 1920 et 1930, la filière viticole connaît une profonde crise de surproduction. Afin de réorganiser la production et garantir la qualité des vins, sont mis en place des coopératives viticoles; face à la concurrence croissante des vins des territoires alentours, mieux valorisés, le modèle des coopératives viticoles permet à de nombreux viticulteurs qui n'ont pas les infrastructures nécessaires (chai, cuverie) pour vinifier eux-mêmes, vendent donc leur raisin aux coopératives, qui assurent la vinification et la commercialisation. C'est au cœur de cet épisode que sont créés les AOC -Appelations d'Origine contrôlée-. Le vin ne se vend plus en vrac mais vinifié (tonneau), l'objectif est de revaloriser le vin de ce territoire. La culture se mécanise de plus en plus, avec des pratiques intensives favorisant de hauts rendements, la coopérative joue encore un rôle essentiel dans la production et la distribution des vins de l'Entre-Deux-Mers, ce qui peut expliquer que c'est ce territoire qui est le plus touché par ce phénomène d'arrachage aujourd'hui.



Un épaissement bocagers

Au fil du temps, les bocages, faits de haies vives et de bosquets, ont peu à peu disparu. Leur entretien devenant difficile, ils ont été abandonnés, conduisant à un épaissement des boisements restants. Le paysage, autrefois ouvert et morcelé, s'est progressivement refermé, réduisant les vues et les percées visuelles sur les vallons et les coteaux environnants.

Une autre date clé dans l'évolution du vignoble girondin est l'année 1956, durant laquelle la région a connu 61 journées de gel. Joseph Lajugie écrira l'année suivante, dans la Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde : « L'année 1956 restera, pour les agriculteurs français, marquée du souvenir d'un hiver exceptionnellement rude qui, (...), détruisit les récoltes annuelles et endommagea gravement arbres et vignes. »

On estime à plus de 50% la destruction des vignobles en Gironde, qui provoqua alors une réduction drastique des rendements durant plusieurs années.

Afin de subvenir aux difficultés rencontrées par les viticulteurs, des aides gouvernementales ont été déployées pour la replantation des vignes, et de nouvelles formes d'adaptation contre les aléas climatiques extrêmes ont progressivement vu le jour.

Le remembrement et l'avènement de la monoculture

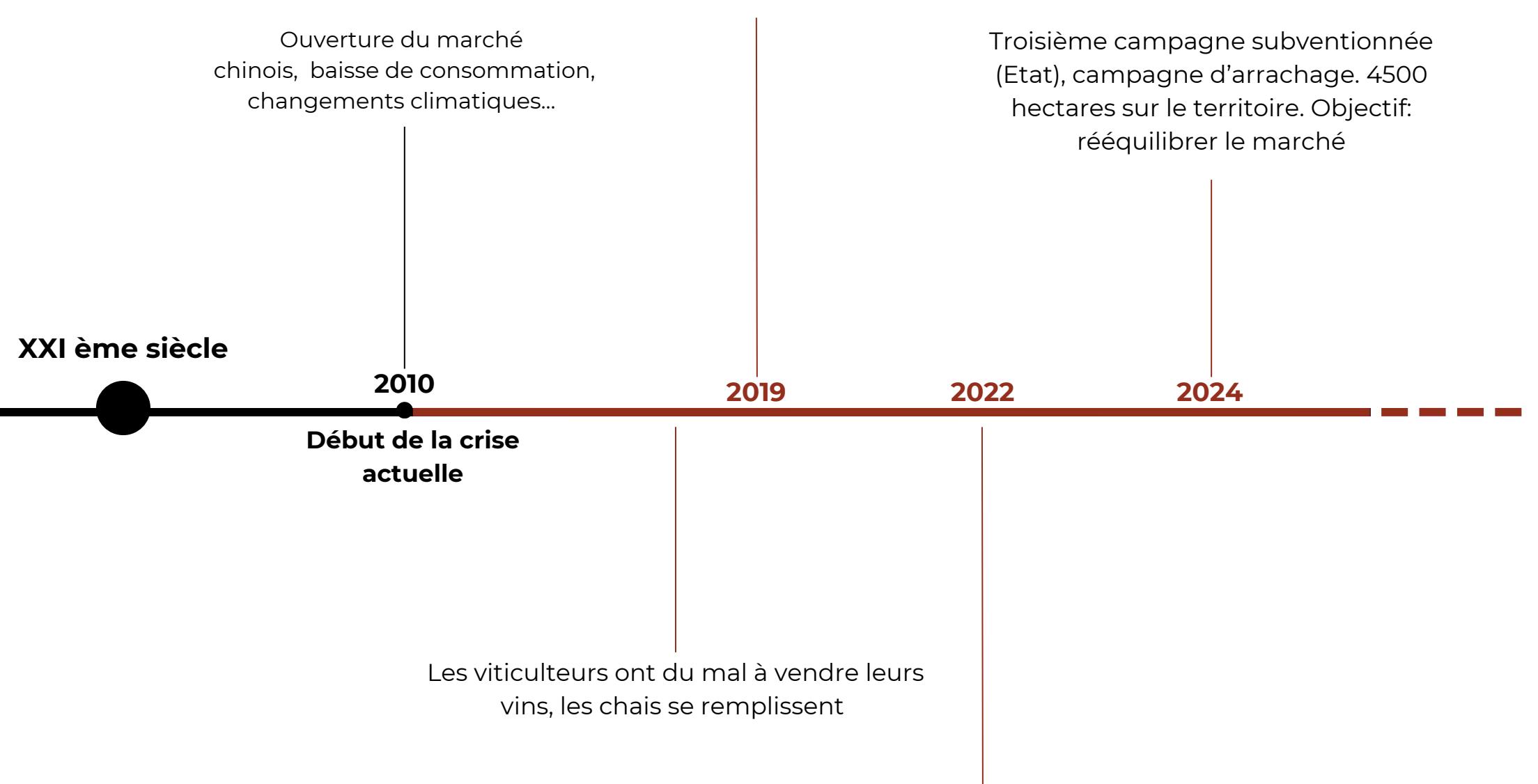
Après la Seconde Guerre Mondiale, le remembrement des années 1970 transforme encore davantage le paysage ; les petites parcelles sont regroupées en unités plus vastes, facilitant la mécanisation mais entraînant la disparition progressive des haies, des bosquets, des prairies et des forêts. Témoignage de Michel Brun- *je suis parti en vacances deux semaines pendant le mois d'août, je suis revenu ils avaient coupé toute la forêt, des terrains remplis de souches, je voyait le village d'en face depuis la terrasse, je ne le voyait pas avant de partir.* - On observe donc une mutation rapide - ça ma choqué, j'étais adolescent, ça ma choqué - , à cette période là, c'est le début d'une véritable monoculture viticole. Ce processus favorise un modèle productiviste qui domine jusqu'à la fin du XXe siècle. Entre les années 1990 et 2010 20 000 hectares subventionnés sont plantés en Gironde. Signe d'une certaine prospérité du marché girondin à la fin du XXe siècle.



Une “rur-banisation”

Mais à partir des années 2000, un autre phénomène vient bouleverser en profondeur l'équilibre du territoire : l'expansion de la métropole bordelaise. Tandis que certaines exploitations viticoles disparaissent ou peinent à se maintenir, notamment sur les coteaux les moins rentables, la pression urbaine gagne progressivement les campagnes proches de la ville. Cette “rur-banisation” transforme les anciennes terres agricoles en terrains à bâtir, modifie les fonctions des bourgs et introduit une nouvelle population, souvent extérieure au monde viticole, venue chercher un cadre de vie plus paisible que celui de la métropole.

Les communes du nord-ouest de l'Entre-Deux-Mers, mieux connectées à Bordeaux, sont les premières touchées, mais le phénomène gagne progressivement des territoires plus reculés, comme celui de Targon. L'habitat se diffuse en lisière des villages, au fil des routes ou sur d'anciennes parcelles agricoles, sous forme de lotissements pavillonnaires standardisés. On assiste alors à une forme de « dortoirisation » du territoire, où l'on vit à la campagne mais où l'on travaille en ville. Ce changement d'usage du sol entraîne une fragmentation du paysage rural traditionnel. Les espaces agricoles sont morcelés, les vues autrefois dégagées sont ponctuées de constructions, les routes s'élargissent, les entrées de bourgs se banalisent.



Une vigne face à ses excès

Depuis les années 2010, la viticulture de l'Entre-Deux-Mers traverse une crise d'une ampleur inédite, amplifiée par plusieurs facteurs notamment l'ouverture du marché chinois. Témoignage de Frédéric Maulun - *On c'est vu trop beau(...) on arrive aujourd'hui au bout d'un processus*- Frederic Maulun. De plus les modes de vie changent et la consommation d'alcool, notamment de vin, diminue en France et en Europe. Les consommateurs privilégient de plus en plus la qualité à la quantité, ce qui défavorise les vins standardisés produits en masse. Cette crise a de nouveau un impact direct sur le paysage; de plus en plus de terres devenues non rentables sont laissées à l'abandon et s'enrichissent. Face à cette crise, les politiques publiques sont intervenues pour accompagner la reconversion du territoire, avec des campagnes de distillation ou d'arrachage.

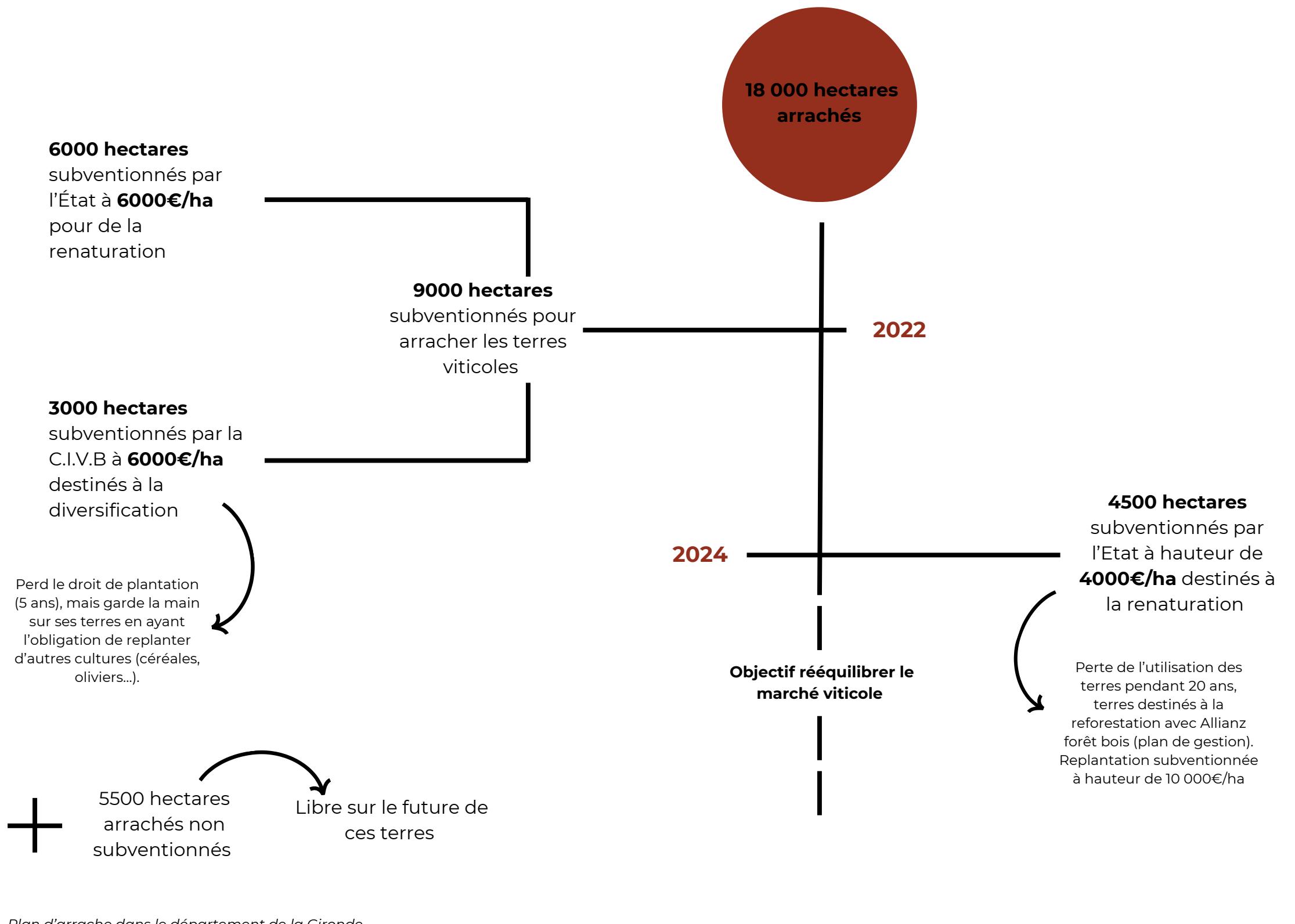
Finalement, nous observons que les paysages viticoles de Gironde ont été de nombreuses fois bouleversés, et notamment lors du dernier siècle. Mais, nous pouvons supposer qu'il en est de même pour les siècles précédents, la documentation sur le sujet se faisant plus rare.

Avant de revenir en détail sur les différents aspects du plan de relance mis en place en 2022 pour palier la crise viticole qui frappe la région actuellement, on observe tout de même des similitudes avec des moyens d'actions passés. La campagne d'arrachage subventionnée est un modèle que l'on retrouvait déjà après l'épisode de 1956. Mais les nouveautés que propose ce plan sont particulièrement intéressantes.

Une crise systémique

Cette crise comme nous l'avons vu plutôt, entraîne des mutations brutales sur le paysage: friches viticoles, terres arrachées, paysage monochrome... Cette crise n'est donc pas que économique elle est également climatique, agricole, sociale et paysagère.

Pour mieux comprendre ces mutations, il faut comprendre également l'intervention des politiques publiques et des différentes campagnes subventionnées pour pallier à cette crise économique et retrouver un état d'équilibre pour le marché viticole.



Afin de faire face à la crise viticole, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement, comme cela avait déjà été le cas après le gel historique de 1956. Des campagnes d'arrachage subventionnées ont été relancées, à la fois à l'échelle nationale et départementale. Une première campagne a vu le jour en 2022 en Gironde. Officiellement qualifiée de « campagne sanitaire », elle visait à retirer du vignoble les parcelles les plus fragilisées, mal entretenues ou non rentables.

Deux volets ont été définis dans ce cadre : celui de la renaturation, subventionné par l'État, et celui de la diversification agricole, soutenu par l'interprofession viticole (CIVB). L'arrachage était indemnisé à hauteur de 6 000 euros par hectare. Sur les 9 000 hectares concernés, environ 6 000 hectares ont été destinés à la renaturation et 3 000 hectares à des projets de diversification.

Dans le cas d'une renaturation, le viticulteur signe un engagement d'au moins 20 ans sans remise en culture de vigne. Un partenariat a été établi avec la filière Allianz Forêts Bois, permettant un soutien complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 000 euros par hectare pour les projets de reboisement.

En revanche, les projets de diversification ont été confrontés à une forte demande, bien supérieure aux surfaces subventionnées. Ainsi, de nombreux viticulteurs souhaitant se reconvertir vers d'autres cultures — céréales, oliviers, maraîchage, etc. — n'ont pas pu bénéficier d'un accompagnement financier complet. De plus, l'arrachage des vignes entraîne automatiquement la perte des droits de plantation, ce qui oblige les exploitants à repenser totalement leur modèle agricole.

Face à cette pression, une seconde campagne d'arrachage, cette fois-ci assumée comme une réponse directe à la crise économique, a été lancée fin 2024, avec une aide réduite à 4 500 euros par hectare. En parallèle, environ 5 500 viticulteurs ont choisi d'arracher leurs vignes sans aucune subvention, afin de conserver la maîtrise de leurs terres et de leurs choix futurs.

Aujourd'hui, le phénomène d'arrachage est bien réel et très visible dans le paysage viticole girondin. Cependant, le recul manque encore pour évaluer les effets réels de ces mutations. Peu de parcelles ont, pour l'instant, été replantées, que ce soit en forêt ou en cultures alternatives.



Un territoire en doute...

...Avec l'émergence de nouvelles activités sur le territoire comme les fermes photovoltaïques en même temps que le déclin d'une autre activité comme la viticulture. On pourrait penser que ces nouvelles activités pourraient remplacer les terres viticoles, témoignages habitant de Lugasson - *On va avoir des panneaux photovoltaïques en face de notre jardin bientôt-* , mais ces installations restent très réglementées. En effet elles sont réservées au Z.A.E.R (Zone Acceleration des Energies Renouvelables). Ces zones sont des terres non cultivables, d'anciennes friches Industrielles, des carrières ou des terres polluées.

Les projets d'agrivoltaïsme, ne pourront pas non plus remplacer les anciennes terres viticoles car ces projets soumis à de nombreuses restrictions que je vous passe, doivent apporter une plus value à une activité agricole déjà présente, témoignage de Frédéric MAULUN - *Donc non on aura pas des millions de panneaux solaires autour de chez nous -*.

Aujourd'hui, de nombreuses politiques publiques cherchent à préserver le paysage agricole de l'Entre-Deux-Mers, tout en s'alarmant des mutations rapides qui le transforment. La question du foncier agricole est désormais centrale : il ne s'agit plus de transformer les terres agricoles en terrains constructibles, mais bien de les maintenir dans leur vocation nourricière.



III- QUELS AVENIRS POUR CE PAYSAGE EN PLEINE MUTATION

Entre diversification et “renaturation” : un avenir incertain.

Dans ce contexte, certaines collectivités territoriales jouent un rôle clé. C'est le cas des Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), des structures de coopération intercommunale créées pour coordonner les actions de développement sur des territoires à dominante rurale.

Frédéric Maulun, vice président de la PETR de l'Entre-Deux-Mers, nous dit agir concrètement sur le territoire en identifiant les terres disponibles ou prochainement libérées, afin de les mettre en relation avec des porteurs de projets agricoles, souvent jeunes ou en reconversion.

Ils encouragent également les viticulteurs en difficulté à s'orienter vers la diversification des cultures— maraîchage, arboriculture, élevage ou circuits courts — plutôt que de laisser les terres à l'abandon ou de les reconvertis en espaces naturels sans activité agricole, conscient des nombreux freins : absence de grandes filières, faible attractivité économique, une terre argilo-calcaire etc.

Préserver une activité agricole, maintenir un paysage productif : telles sont les ambitions affichées. Reste à savoir quel avenir paysager se dessine. Entre renaturation, diversification ou artificialisation, quels scénarios s'imposent et comment transformeront-ils en profondeur le visage du territoire ?

Scénario 1 : Vers une “renaturation” des friches viticoles et une fermeture du paysage.

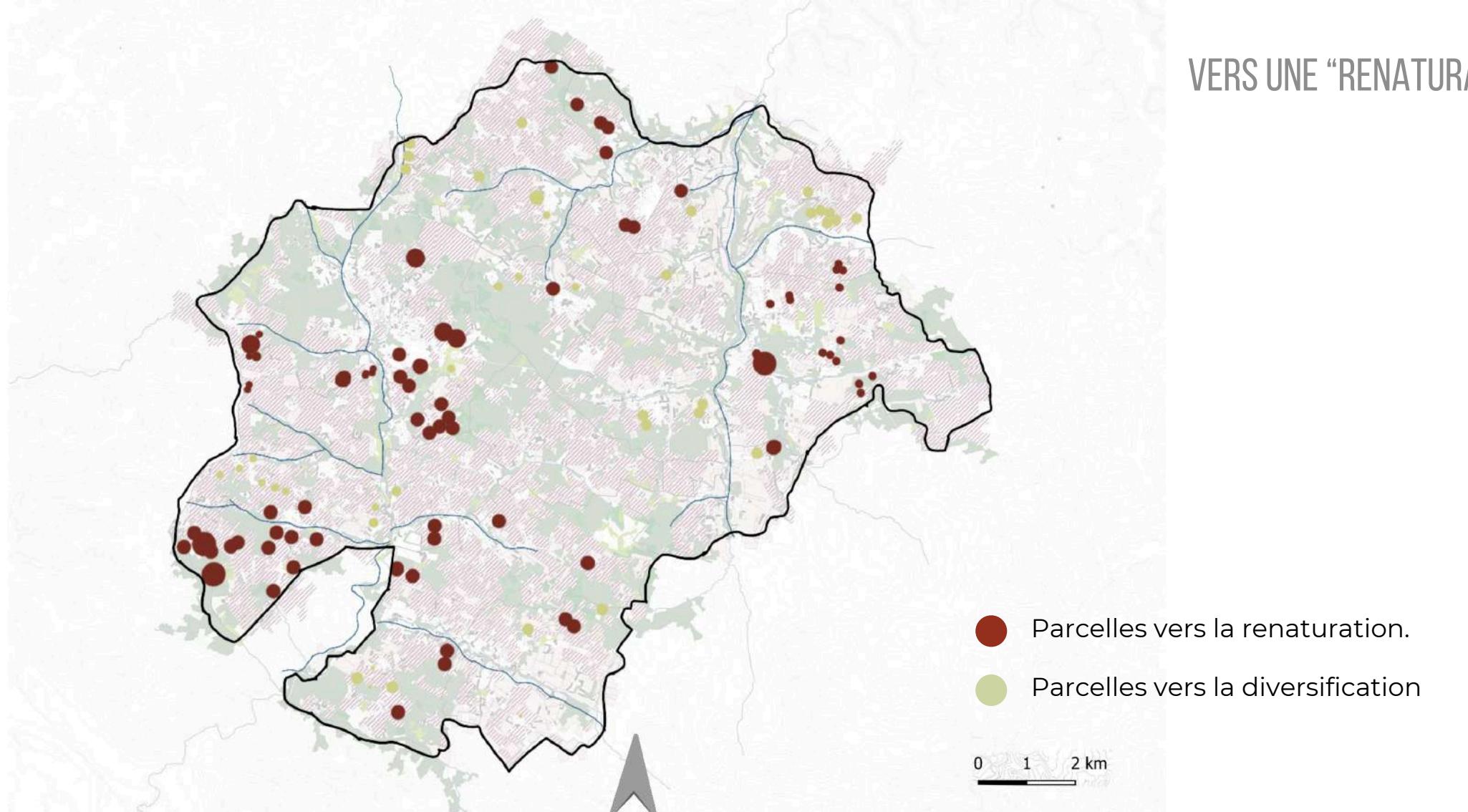
Ancienne parcelle viticole, “renaturée” en plantation de pins



Alors que les politiques publiques locales encouragent officiellement les viticulteurs à diversifier leurs activités — en expérimentant de nouvelles cultures comme le maïs ou les céréales —, la réalité observable sur le terrain semble pointer une autre direction. La première campagne d'arrachage de vignes menée en 2022 illustre cette tendance : les parcelles subventionnées pour une “renaturation” y sont deux fois plus nombreuses que celles orientées vers une diversification agricole. Ce déséquilibre interroge la faisabilité réelle de la diversification et révèle les limites structurelles auxquelles se heurtent les porteurs de projets dans le contexte viticole local.

Le premier scénario met en valeur une crise viticole qui perdure, laissant des terres viticoles à l'abandon (friches, jachères) et une intervention forte des politiques publiques afin de penser à une nouvelle utilisation des terres orientées vers une “renaturation” durable (minimum 20 ans).

VERS UNE “RENATURATION”



Des décennies de spécialisation viticole qui freinent toute diversification

L'histoire agricole du territoire, profondément marquée par la monoculture de la vigne, constitue un frein majeur à la diversification. La spécialisation viticole a modelé non seulement les paysages, mais aussi l'organisation foncière, les équipements, les habitudes de travail et l'ensemble des savoir-faire locaux. Aujourd'hui, les alternatives agricoles sont peu structurées : il n'existe aucune véritable filière locale pour les grandes cultures, telles que les céréales ou le maraîchage, contrairement à d'autres régions où des coopératives et des circuits courts soutiennent la transition. En outre, les viticulteurs vieillissants ne disposent plus nécessairement de la capacité financière, ni de l'énergie pour investir dans de nouveaux matériels agricoles (tracteurs, semoirs, hangars) sans garanties économiques solides. La prise de risque liée à la diversification est donc perçue comme trop importante, surtout dans un contexte de forte incertitude économique.

Une offre de “renaturation” plus accessible et mieux encadrée

En parallèle, la “renaturation” apparaît comme une solution plus simple, plus rentable et mieux accompagnée. Une fois les vignes arrachées, il est possible d'engager un processus de replantation forestière, largement subventionné, structuré et cadre par les acteurs du territoire. Le label bas carbone permet d'obtenir jusqu'à 10 000 € par hectare, et des structures comme Allianz Forêts Bois assurent la gestion de ces plantations pendant les cinq premières années : plan de gestion, entretien, suivi technique... Pour le viticulteur, cela représente une transition douce et peu contraignante, d'autant plus qu'il n'a aucun investissement matériel à réaliser et très peu d'entretien à assurer. Cette offre séduit particulièrement les exploitants proches de la retraite sans repreneur, nombreux sur le territoire. Ainsi, la “renaturation”, même si elle ne constitue pas une stratégie agricole au sens productif du terme, devient une solution « par défaut » ou « raisonnable » dans le contexte local.

VERS UNE "RENATURATION"

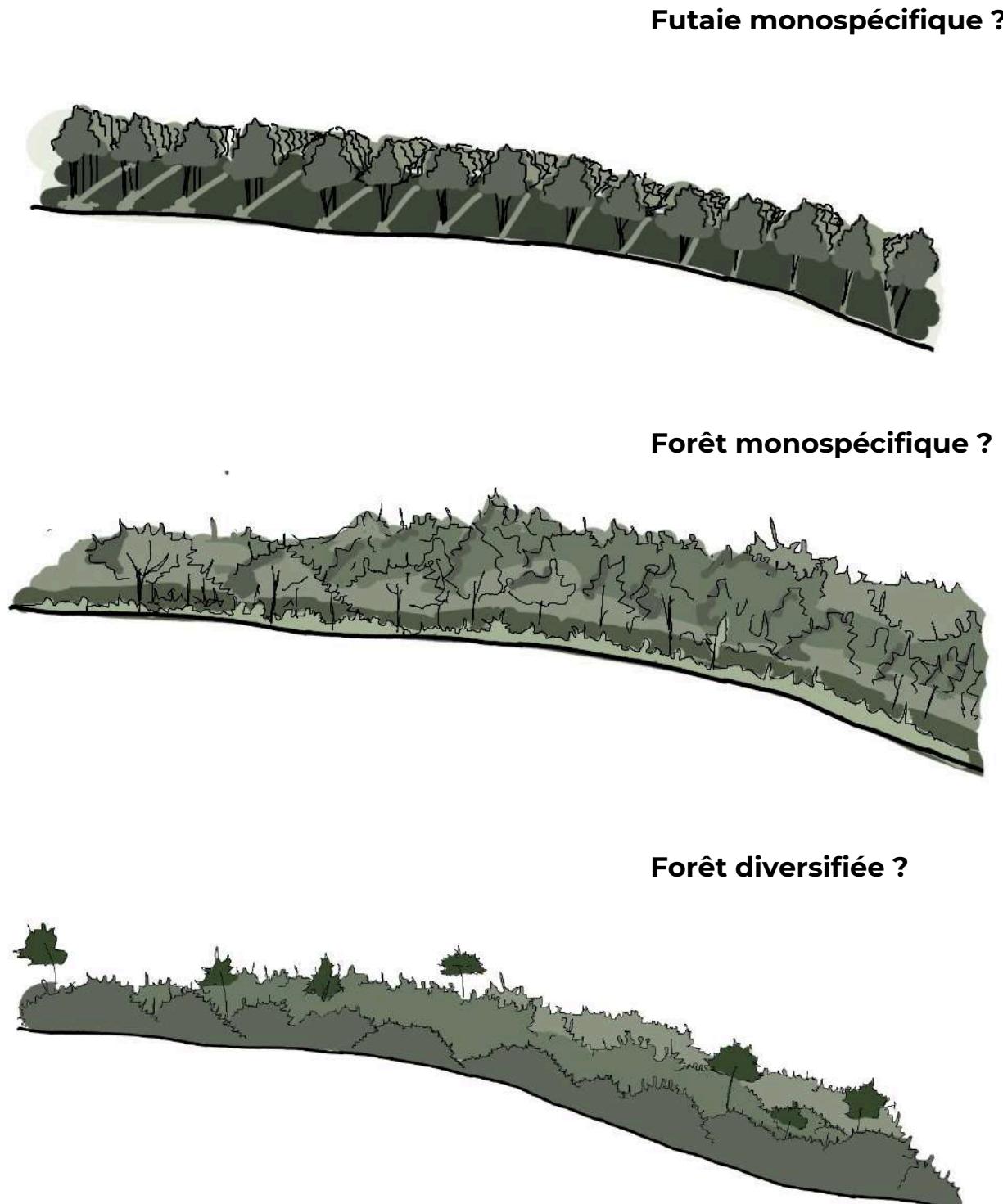
La transformation du paysage viticole de l'Entre-deux-Mers, observable sur les cartes du territoire, est en grande partie due à un processus de reforestation, initié et accompagné par la coopérative Alliance Forêts Bois (AFB). Ce phénomène, largement lié à la déprise viticole, marque un tournant dans l'évolution du territoire, avec un changement significatif dans l'usage des terres agricoles. Ce projet de reboisement ne se limite pas à une simple "renaturation" ; il s'agit d'un processus structuré de reforestation, impliquant à la fois des enjeux environnementaux et économiques.

Qui est Allianz Forêts Bois ?

Alliance Forêts Bois est la première coopérative forestière de France, fondée et administrée par des propriétaires forestiers privés. Regroupant environ 43 200 adhérents, cette coopérative gère près de un million d'hectares de forêts privées à travers le pays. Elle possède une forte implantation en Nouvelle-Aquitaine, où elle joue un rôle majeur dans la gestion des forêts privées. L'objectif de l'AFB est de promouvoir une gestion durable des forêts, en menant des actions de reboisement, de renouvellement et de gestion sylvicole optimisée, tout en récoltant et en commercialisant le bois produit. L'AFB intervient ainsi à la fois sur un volet environnemental (en contribuant à la reforestation, à la séquestration du carbone et à la préservation de la biodiversité) et un volet économique (en soutenant l'exploitation forestière durable et en valorisant le bois). Ce double objectif permet à la coopérative d'apporter une solution viable pour les propriétaires fonciers, tout en répondant aux défis climatiques actuels.

Afin d'obtenir leurs objectifs ils travaillent avec les propriétaires à la constructions de plans de gestion.

VERS UNE “RENATURATION”



Les plans de gestion: des documents stratégiques et structurants... mais le paysage ?

Les projets de plantation élaborés par AFB en collaboration avec les propriétaires fonciers s'appuient sur des plans de gestions structurés. Ces plans s'appuient sur plusieurs volets interdépendants qui incluent à la fois des considérations techniques, économiques et environnementales.

Le premier volet, foncier et administratif, consiste en l'identification des parcelles à boiser, avec la prise en compte du cadastre, de la superficie, de la nature du sol et des contraintes juridiques spécifiques (par exemple, les obligations liées aux zones protégées ou les réglementations locales). Ce volet inclut également la contractualisation avec le propriétaire, avec des engagements sur la durée du projet, qui est souvent de 30 ans, garantissant ainsi la pérennité du reboisement.

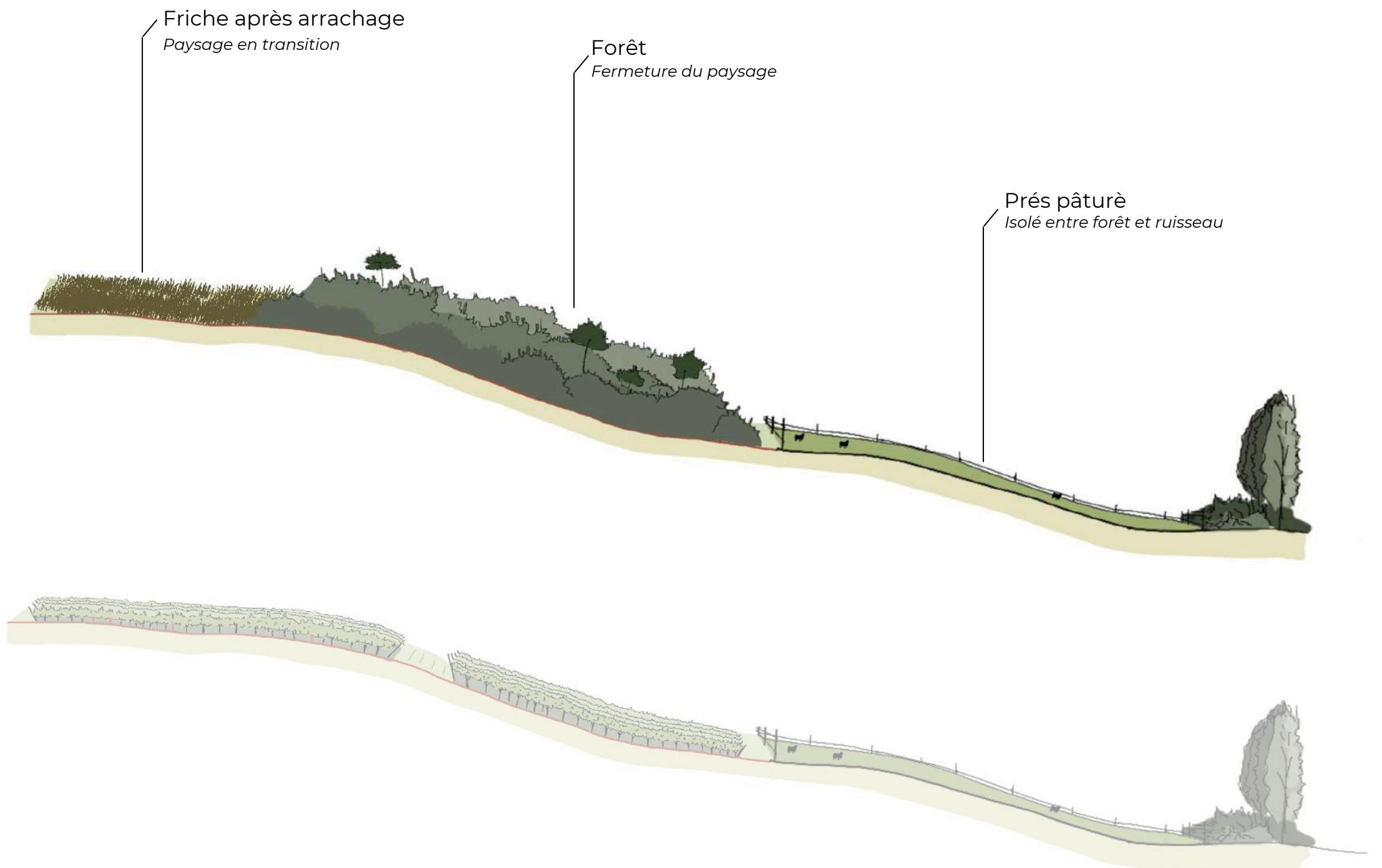
Le second volet, sylvicole, porte sur le choix des essences à planter. Ces choix sont réalisés en fonction de critères précis, tels que le climat local (pour garantir la résilience des essences face au changement climatique), la nature du sol (notamment son drainage et sa texture), ainsi que les objectifs de production du propriétaire (bois d'œuvre, bois-énergie ou encore la préservation de la biodiversité).

Dans les projets de reforestation menés par Alliance Forêts Bois (AFB), le paysage ne semble pas être une priorité. Bien que la coopérative se concentre sur une gestion durable des forêts et la rentabilité économique des plantations, elle ne semble pas intégrer systématiquement de volet paysager dans ses plans de plantation. Le paysage dans cette démarche est souvent négligé, se pose la question de la forme de ses futures “forêts”.

A quoi vont ressembler ces forêts ? Vont-elles s'intégrer au paysage ?

L'idée même de « renaturation » en souffre, car ces projets risquent de ne pas remplir la fonction d'ouverture paysagère que l'on pourrait espérer dans un projet de reconstitution du paysage naturel.

VERS UNE "RENATURATION"



Ancien coteaux viticoles durant le processus de renaturation

Friche après arrachage
Paysage en transition

Forêt
Fermeture du paysage

Prés pâturé
Isolé entre forêt et ruisseau

Ce processus de "renaturation" par la reforestation, largement soutenu par des subventions et dans un même temps, les politiques incitant à la diversification des productions agricoles (maraîchage, arboriculture, élevage extensif, etc.) qui peinent à convaincre ce territoire. Conduit à l'abandon ou à la mise en jachère de nombreuses terres initialement destinées à accueillir de nouvelles productions. Ces phénomènes, auquel s'ajoute la multiplication des friches viticoles non reprises, engendre une fermeture massive du paysage et accentue une fracture au sein du système agricole local.

Les plateaux

Fermeture du paysage : la reforestation remplace les cultures basses, notamment la vigne, qui permettaient de larges ouvertures visuelles et une lecture horizontale du territoire. On perd alors la perception des horizons et la lisibilité du relief. Le paysage vallonné, autrefois structuré par les lignes de culture, devient plus confus et fermé. Déconnexion des entités paysagères : les plateaux, qui offraient des points de vue et jouaient un rôle de liaison visuelle entre les différentes unités paysagères (coteaux, vallées, villages), perdent cette fonction avec l'installation de massifs boisés. Les villages s'isolent visuellement du territoire agricole, rompant le lien traditionnel entre habitat, culture et paysage. C'est une véritable fracture entre paysage et agriculture qui s'opère.

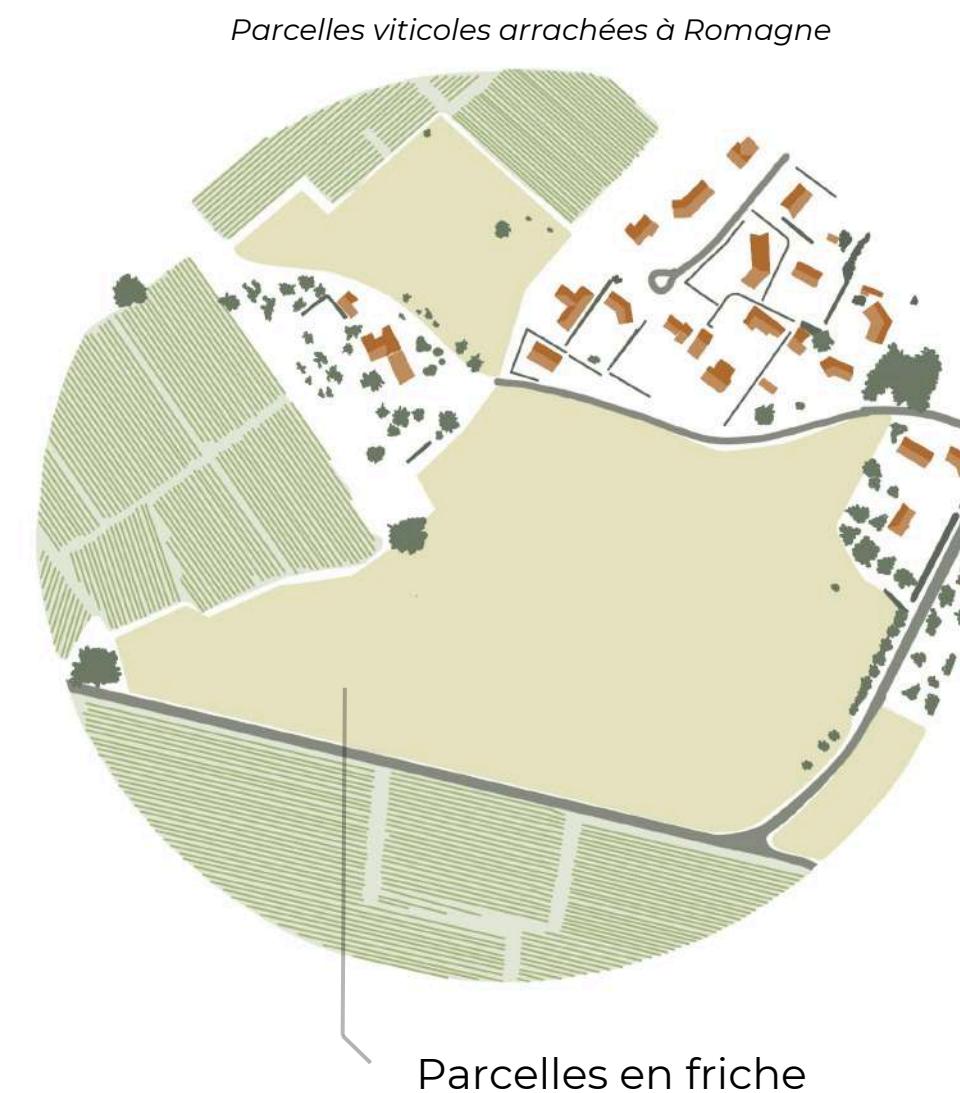
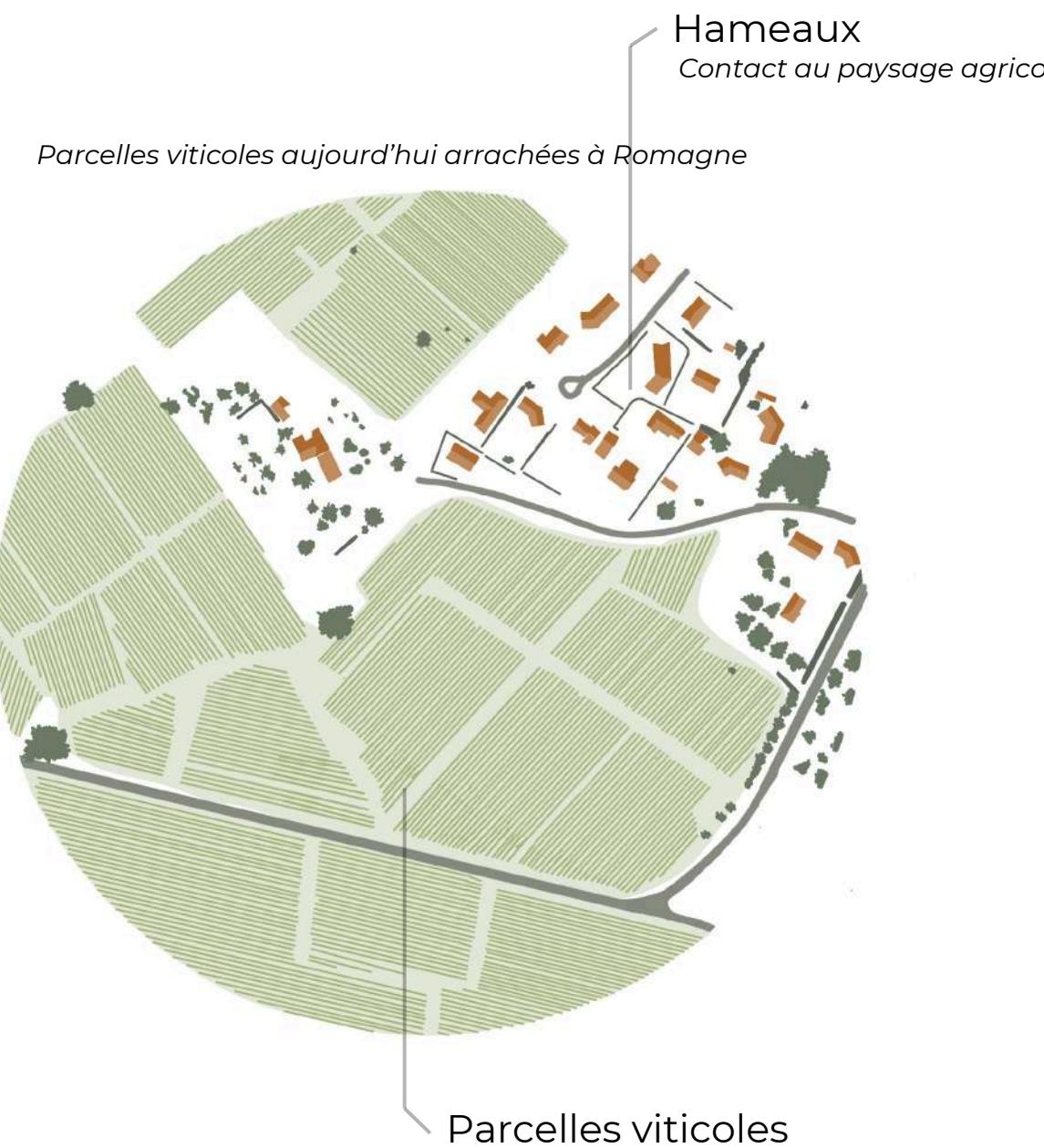
Les coteaux

Si l'on observe moins de desprises viticoles sur cette unité, elle existe et la reforestation ou la mise en jachère de certaines parcelles pourrait entraîner une perte d'identité et une uniformisation entre les coteaux exposé et non exposé. Une absence de contraste. Mais également un effacement des lignes de reliefs. Les vignes soulignent les pentes et créer des rythmes visuels. Les boisements, eux, lissent ces effets et rendent le relief moins lisible.

Les fonds de vallées

Perte de cohérence : les fonds de vallées, historiquement en lien avec des versants viticoles, perdent leur rôle de support de transitions paysagères.

VERS UNE “RENATURATION”



Paysage viticoles

Ouverture visuelle: Ouvert, vues dégagées, lecture horizontale du territoire
Lisibilité du relief: Lisibilité fine du relief, la vigne épouse le terrain
Fonction de liaison paysagère: Plateau comme point de connexion entre unités
Repères paysagers: Cabanes, haies, chemins, rangs de vignes
Perception: Paysage culturel, structuré, valorisé

Paysage en friche

Ouverture visuelle: Fermeture progressive, végétation broussailleuse anarchique
Lisibilité du relief: Relief estompé par la friche
Fonction de liaison paysagère: Plateau devient un espace intermédiaire peu lisible
Repères paysagers: Repères en voie de disparition
Perception: Fonction agricole absente ou suspendue

Paysage reboisé

Ouverture visuelle: Fermeture marquée, végétation haute et dense
Lisibilité du relief: Relief masqué par la densité du couvert forestier
Fonction de liaison paysagère: Plateau devient un écran opaque, rompt la connexion visuelle entre entités
Repères paysagers: Repères effacés ou peu visibles dans la forêt dense
Perception: Fonction sylvicole parfois rentable, mais déconnectée de l'agriculture locale

VERS UNE "RENATURATION"

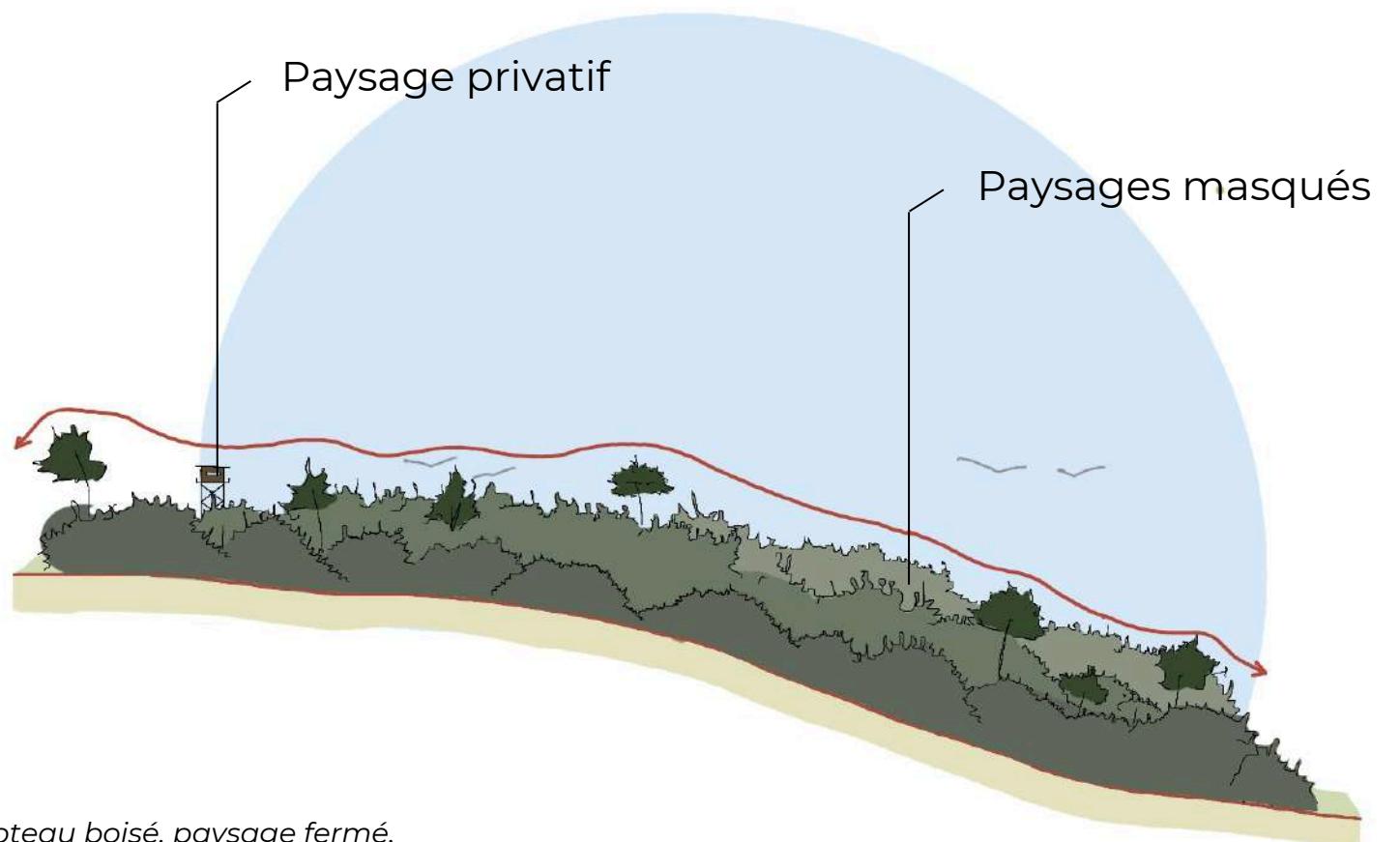
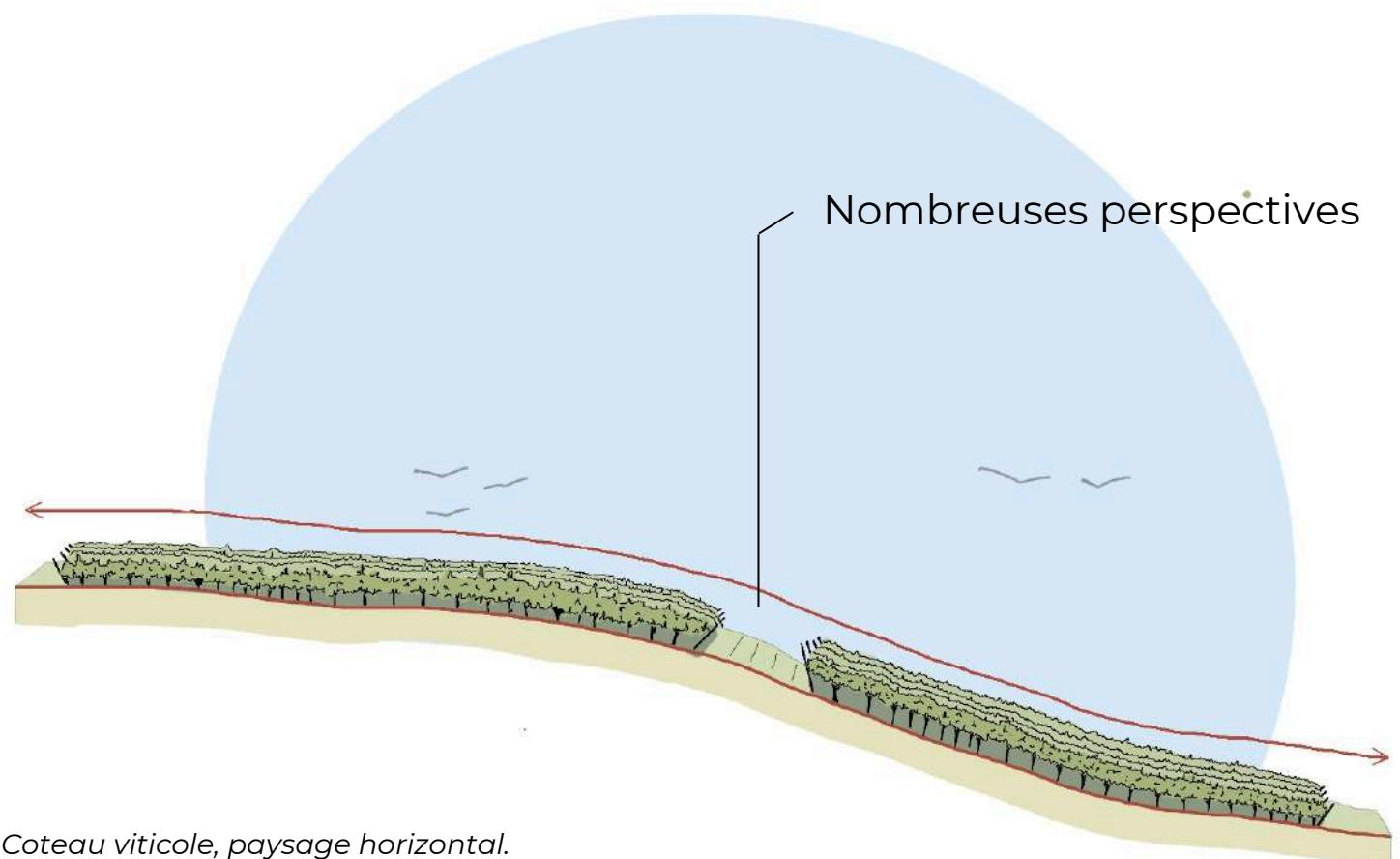
Une perte identitaire des unités

Dans les paysages de l'Entre-deux-Mers, les entités paysagères – plateaux, coteaux et fonds de vallées – sont profondément structurées par deux éléments fondamentaux : le relief et l'occupation du sol. L'agriculture, en particulier la viticulture, a longtemps façonné ces formes, en épousant les pentes et en révélant les lignes du terrain. Les vignes, avec leurs rangs ordonnés, leurs lignes rectilignes et leurs allées destinées aux engins agricoles, permettent une lecture claire et accessible du territoire. Le paysage y est ouvert, rythmé par les courbes du relief, les vides entre les rangs, et offre des perspectives visuelles profondes qui invitent à la promenade, à la contemplation.

La transition vers des formes de "renaturation", qu'il s'agisse de reforestation planifiée ou de friches laissées à l'abandon, bouleverse profondément cette dynamique. On passe d'un territoire modelé par l'agriculture à un espace dominé par des dynamiques végétales spontanées ou sylvicoles, souvent denses et peu lisibles. Ce changement d'occupation du sol masque le relief : la végétation haute et fermée gomme les lignes de pente, absorbe les points de vue.

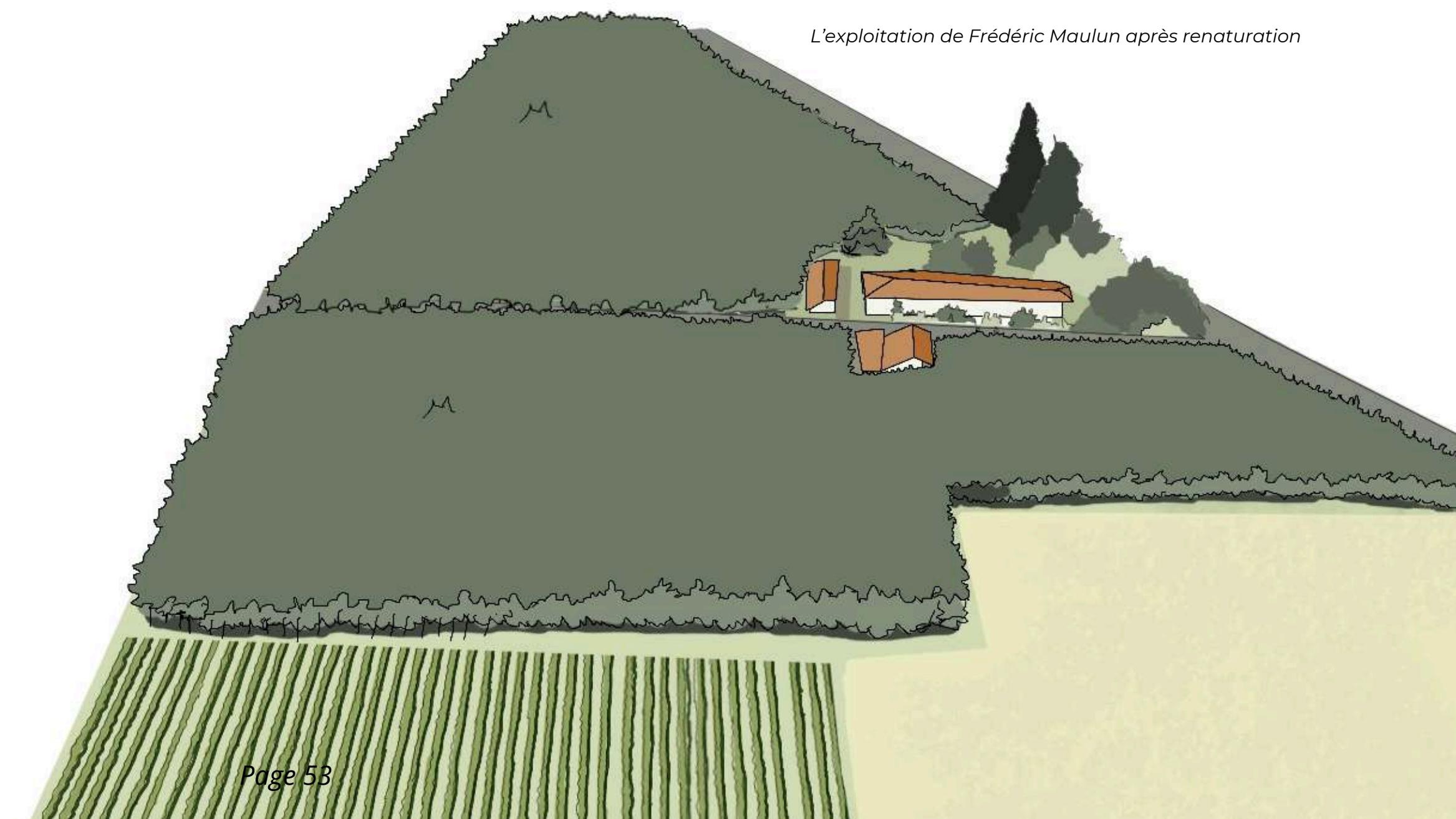
Un paysage privatif

Les usages changent également : on ne s'y balade plus comme dans une vigne, on n'y travaille plus de la même manière. D'autres pratiques peuvent s'y développer, comme la chasse, mais elles marquent aussi un changement de relation au territoire, plus privatif, plus silencieux, plus cloisonné. Ainsi, derrière l'apparente "renaturation", c'est bien une rupture paysagère et culturelle qui se joue : on passe d'un paysage lisible, structuré par l'humain, à un paysage fermé, plus générique, souvent déconnecté de l'histoire agricole du lieu.



Dans ce scénario, il serait essentiel d'intégrer une diversité d'acteurs à la démarche de "renaturation", en travaillant notamment main dans la main avec les viticulteurs, mais aussi avec des paysagistes. Ces derniers pourraient établir des cahiers des charges précis, à respecter pour chaque projet de "renaturation", afin d'assurer une cohérence paysagère et écologique sur le long terme. Certes, le paysage du territoire est actuellement en crise, mais s'orienter vers une reforestation durable sur une période minimale de vingt ans apparaît comme une réponse structurante. Néanmoins, l'impact qu'une telle "renaturation" pourrait avoir sur l'identité paysagère du territoire, comme nous avons pu le constater, suscite des interrogations. C'est pourquoi un second scénario pourrait être envisagé, non pas uniquement centré sur la reforestation, mais tourné vers une diversification des usages et des paysages. Cette approche viserait à mêler agriculture innovante, espaces naturels ouverts et nouvelles formes de valorisation des friches, dans une logique plus souple et évolutive, capable de préserver la mosaïque paysagère tout en répondant aux enjeux économiques, environnementaux et paysagers.

L'exploitation de Frédéric Maulun après renaturation



Scénario 2 : Vers une diversification agricole, pour un territoire nourricier

Le second scénario s'orienterait davantage vers une reprise du marché viticole, mais selon des modalités plus raisonnées, en lien avec les besoins sociaux actuels. Il impliquerait également une diversification des paysages agricoles. Grâce à un soutien renforcé aux initiatives locales et la mise en place d'outils comme des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) soutenus et encadrés par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), à l'échelle de la CDC, qui encouragent activement cette diversification, le territoire évoluerait vers un paysage renouvelé, plus varié. Cette transition permettrait la mise en place de circuits courts, tout en rétablissant des liens fonctionnels entre les différentes unités paysagères.

Par ailleurs, cette dynamique est aujourd'hui soutenue par l'État. Fin 2024, une nouvelle campagne d'arrachage a été lancée, non plus exclusivement en faveur de la renaturation, mais spécifiquement orientée vers des projets de diversification agricole.

Jeune plantation de Noyer commun sur la commune de Frontenac



VERS UNE DIVERSIFICATION

Qu'est ce qu'un P.A.T.

Un P.A.T. (Projet Alimentaire Territorial) est une démarche de politique publique locale, reconnue par la loi, qui vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation en mobilisant tous les acteurs d'un territoire autour d'un projet commun.

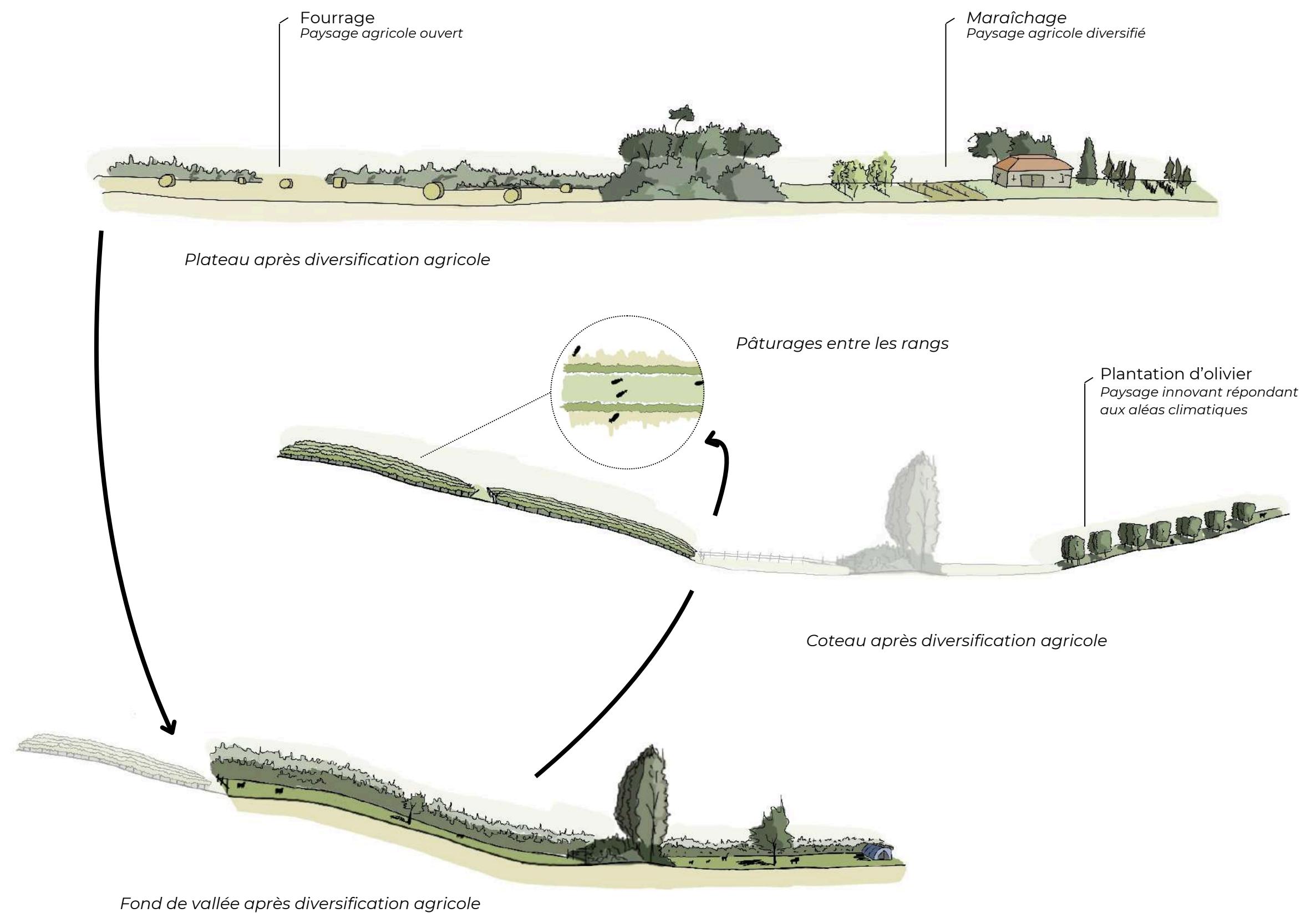
L'utilisation d'outils comme le P.A.T. permettrait en premier lieu de rassurer les anciens viticulteurs ainsi que les nouveaux agriculteurs désireux de se diversifier. En favorisant la mise en place de circuits courts, comme le prévoit cet outil, on pourrait assister à la réapparition sur le territoire de terres d'élevage bovin et ovin, aujourd'hui presque inexistantes. Ces élevages nécessiteraient un apport en fourrage, ce qui impliquerait la reconversion de certaines parcelles en prairies destinées à la production de foin etc. Cet outil pourrait peut-être permettre de faciliter l'apparition de fermes polycultures avec de la vigne accompagnée d'autres cultures.

En s'appuyant sur les dynamiques locales déjà engagées, certaines surfaces viticoles pourraient être transformées en espaces de maraîchage, notamment par le biais de la création de fermes partagées. Ce nouveau système de circuits courts permettrait ainsi de recréer des liens à la fois fonctionnels et paysagers entre les différentes unités agricoles du territoire.

Le P.A.T pourrait également permettre de distribuer et d'approvisionner la restauration collective locale.

Ainsi, le P.A.T. n'agit pas seulement comme un outil de planification alimentaire : il constitue un véritable projet de territoire, capable de transformer les structures agricoles et de recomposer les paysages en profondeur.

VERS UNE DIVERSIFICATION



Recréer des liens entre les unités paysagères

La souveraineté de la viticulture, imposée depuis des décennies, a contribué avec la déprise, à fragmenter les liens qui pouvaient exister entre les différentes unités paysagères du territoire – plateaux, coteaux, fonds de vallées. La diversification actuelle des pratiques agricoles offre l'opportunité de retisser ces continuités, à la fois paysagères et fonctionnelles, en redonnant sens et cohérence à l'organisation spatiale.

Les plateaux

Sur les plateaux, la diversification des cultures – maraîchage, parcelles de vigne conservées, prairies de fauche – permet de maintenir un paysage agricole ouvert et lisible, caractérisé par une mosaïque de cultures. Cette diversité contribue à préserver une perception du relief et à maintenir des points de vue structurants sur les unités adjacentes : les boisements sur les pentes, les clochers d'églises ou encore les haies bocagères réapparues. Ces espaces cultivés assurent également une proximité tangible avec le monde agricole, renforçant le lien paysage-habitant.

Les coteaux

Les coteaux, encore majoritairement viticoles, pourraient évoluer vers des cultures plus adaptées aux conditions climatiques futures, telles que l'olivier ou le chêne truffier. Leur pente douce et leur exposition favorable au soleil constituent un atout pour une agriculture méditerranéenne émergente. Cette mutation permettrait de maintenir le caractère cultivé et structuré des coteaux tout en y introduisant une diversité végétale et productive, en dialogue avec les boisements et les friches naturelles.

Les fonds de vallées

Les fonds de vallées, déjà riches en éléments paysagers variés (ripisylves, zones humides, prés), pourraient devenir des espaces privilégiés pour l'élevage extensif (bovin, ovin). En réintroduisant des systèmes de haies et de pâturages, ces espaces joueraient un rôle central dans la trame écologique du territoire. L'élevage pourrait également s'étendre aux pentes les plus douces, notamment au sein des cultures en ligne (vignes ou oliviers), en permettant aux animaux de pâtrer entre les rangs, favorisant ainsi l'entretien écologique des sols et la diversification des usages.

VERS UNE DIVERSIFICATION

La diversification apparaît aujourd'hui comme une réponse stratégique aux enjeux paysagers, économiques, environnementaux et sociaux qui touchent les territoires viticoles. Qu'il s'agisse d'agrotourisme, d'agroforesterie, de circuits courts ou de valorisation paysagère, ces pistes offrent des perspectives concrètes pour maintenir l'attractivité et la résilience des espaces ruraux. En sortant du modèle unique de production, la diversification permet non seulement de sécuriser les revenus, mais aussi de renforcer le lien au territoire, en y intégrant de nouvelles fonctions, de nouveaux usages et une dynamique d'innovation.

Situé dans un espace stratégique, ce territoire pourrait s'appuyer sur son héritage viticole, tout en tirant parti de la dynamique de la métropole bordelaise, pour reconstruire un modèle territorial fondé sur une agriculture locale, plus diversifiée et résiliente.

Exploitation de Michel Brun après diversification.



CONCLUSION

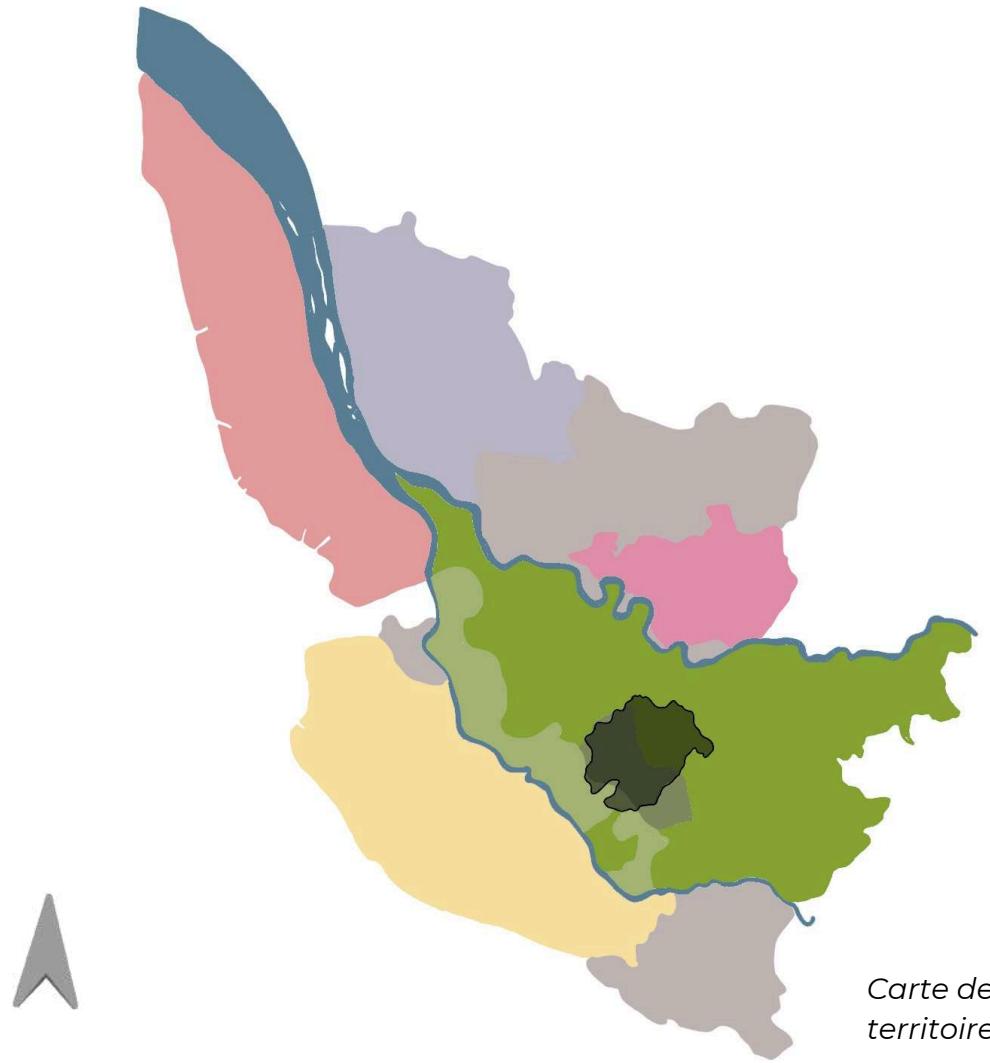
Pendant des siècles, l'Entre-deux-Mers a été un territoire marqué par une souveraineté viticole forte, portée par l'émergence de grands châteaux et d'un réseau coopératif solide. Les vignes ont peu à peu modelé les paysages : d'abord présentes sur les coteaux bien exposés, elles ont progressivement conquis les plateaux. Cette expansion a dessiné un paysage régulier, structuré par de longues lignes horizontales qui épousent les reliefs, créant une identité visuelle puissante et reconnaissable.

À travers l'observation des unités paysagères, il est apparu que cette régularité cache aujourd'hui de profondes transformations. Sur le terrain, les signes du déclin viticole sont visibles, tous les jours des parcelles sont arrachées, des friches s'étendent, une absence d'entretien, et la fumée noire des ceps brûlés marquent le ciel. Le paysage est en pleine mutation, reflet direct d'une crise systémique — bien plus qu'une simple crise agricole. Elle est aussi économique, sociale, et profondément paysagère.

L'analyse historique a montré comment un siècle de monoculture a peu à peu rendu le système viticole vulnérable. Aujourd'hui, cette spécialisation extrême atteint ses limites, confrontée à des crises structurelles, aux aléas climatiques et à des évolutions de marché. La vigne, autrefois symbole de stabilité et de prospérité, devient parfois le marqueur d'un abandon.

Mais ce moment de bascule offre aussi une opportunité. Grâce à sa situation stratégique, sous l'influence de la métropole bordelaise, ce territoire peut amorcer une nouvelle dynamique. Il peut s'appuyer sur son riche passé viticole pour construire un avenir agricole plus diversifié et résilient. Repenser les usages du sol, encourager la polyculture, réintroduire l'élevage, développer le maraîchage, adapter les cultures au changement climatique, ou encore favoriser l'agroforesterie : autant de pistes pour redonner sens et équilibre à ce paysage.

Le paysage viticole de l'Entre-deux-Mers entre ainsi dans une nouvelle phase de son histoire. À la croisée des chemins, il peut devenir le support d'un projet territorial plus durable, où patrimoine et innovation dialoguent au service d'un territoire vivant, productif et habité.



- Appellation Entre-deux-mers
- Appellation Médoc
- Appellation Libournais
- Appellation Graves et sauternais
- Appellation blaye et bourg

Un territoire entre de grandes appellations, mais laissé de côté

Le système des AOC (Appellations d'Origine Contrôlée) a été créé pour protéger l'identité des vins, en définissant des règles strictes: une zone géographique précise, des cépages autorisés, des méthodes de culture ou encore des critères de qualité. Ce système a permis à certaines régions viticoles, comme celles autour de Bordeaux, d'acquérir une grande notoriété. Mon territoire se trouve dans l'Entre-deux-Mers, encadré entre des appellations prestigieuses : le Médoc, le Libournais avec Saint-Émilion, le Blayais, les Graves et le Sauternais. Autour, les noms des vins sont connus dans le monde entier. Mais ici, les vins rouges ne peuvent porter que les appellations Bordeaux ou Bordeaux Supérieur, très générales, alors que les vins blancs secs sont les seuls à bénéficier de l'appellation Entre-deux-Mers. Ce manque de reconnaissance pour les rouges a peu à peu pénalisé les viticulteurs. Malgré la qualité des terroirs, les vins de ce territoire ont du mal à se démarquer. Cela a rendu plus difficile la vente, surtout dans un contexte où la consommation de vin rouge baisse. C'est l'une des raisons de la crise viticole actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Bellanger Anne et Bellanger Frédéric, "Châteaux Roquefort- Chateaux domaines", 2020

Mergoil Guy, "la structure du vignoble girondin", revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, 1961

Boutoulle Frédéric, "La vigne et le négoce du vin bordelais et bazardais", Annales du midi, 2000

Galiacy Jean-Charles, "Elles étaient belles mes vignes, j'en étais fier", Article du Sud-Ouest, 26/09/2024

Pôle territorial cœur Entre-Deux-Mers, "L'arrachage des vignes sur le cœur entre-deux-mers, 1ere vague du dispositif d'arrachage sanitaire", 2023

Bernard Nicolas et Deroin Jean-Paul, "La pierre de construction dans le département de la gironde" carrière et construction IV, 2004

Estager Antoine, l'arrachage viticole dans l'Entre-Deux-Mers: entre crise économique et enjeux territoriaux, un regard paysagiste sur les dynamiques des paysages agricole, T.P.E.R, 2024

Bertrand, "Le paysage entre nature et culture", Éditions Gallimard, 2002.

SITOGRAPHIE

Atlas des paysages de la gironde, <https://www.gironde.fr/environnement/atlas-des-paysages-de-la-gironde>

Projets de territoire, actions de diversification, politique foncière, <https://www.petrentredeuxmers.fr/>

CIVB-Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, <https://www.vins-bordeaux.fr/>

INRAE- sol de France, <https://agroparistech.fr/sols-de-france>

